

# Commission Géographique Inondations Côtiers Ouest

22 novembre 2011

DREAL de bassin Rhône-Méditerranée  
DREAL de région Languedoc-Roussillon

## Sommaire :

- Rappels sur la mise en oeuvre de la Directive Inondation sur le territoire
- Présentation de l'EPRI : méthode et diagnostic sur l'Unité de Présentation Gard Ardèche
- Processus de sélection des TRI et de ce que cela implique
- Échanges avec les participants

# Mise en œuvre de la Directive Inondations sur le bassin Rhône-Méditerranée

*Commission Géographique Ardèche-Gard*  
*15 novembre 2011*

# Objectifs de la Directive Inondation

## Disposer d'une politique de gestion globale des inondations pour en réduire les conséquences dommageables

- **Se fixer des objectifs de gestion et se donner les moyens d'y parvenir**
  - S'appuyant sur les grands axes de la politique de gestion des inondations française
- **Porter les efforts en priorité sur les territoires à risques importants**
  - Sélectionner des territoires à risques importants (TRI) sur la base d'une évaluation préliminaire homogène (EPRI)
  - Définir les efforts de gestion des risques d'inondation (PGRI) à porter sur ces territoires en affinant la connaissance (Cartographie des risques)

# Les Grandes Étapes législatives et réglementaires

- **Évaluation préliminaire des risques - EPRI**  
Première vague fin décembre 2011
- **Sélection des premiers TRI**  
Sur la base des EPRI pour juin 2012
- **Réalisation d'une cartographie des risques sur les TRI**  
Première réalisation fin décembre 2013
- **Définition de la liste des stratégies locales à élaborer**  
Contenant leurs périmètres, délais de réalisation et objectifs pour juin 2014
- **Élaboration d'un plan de gestion des risques inondation à l'échelle du district - PGRI**  
Première version fin décembre 2015 – calendrier similaire au SDAGE

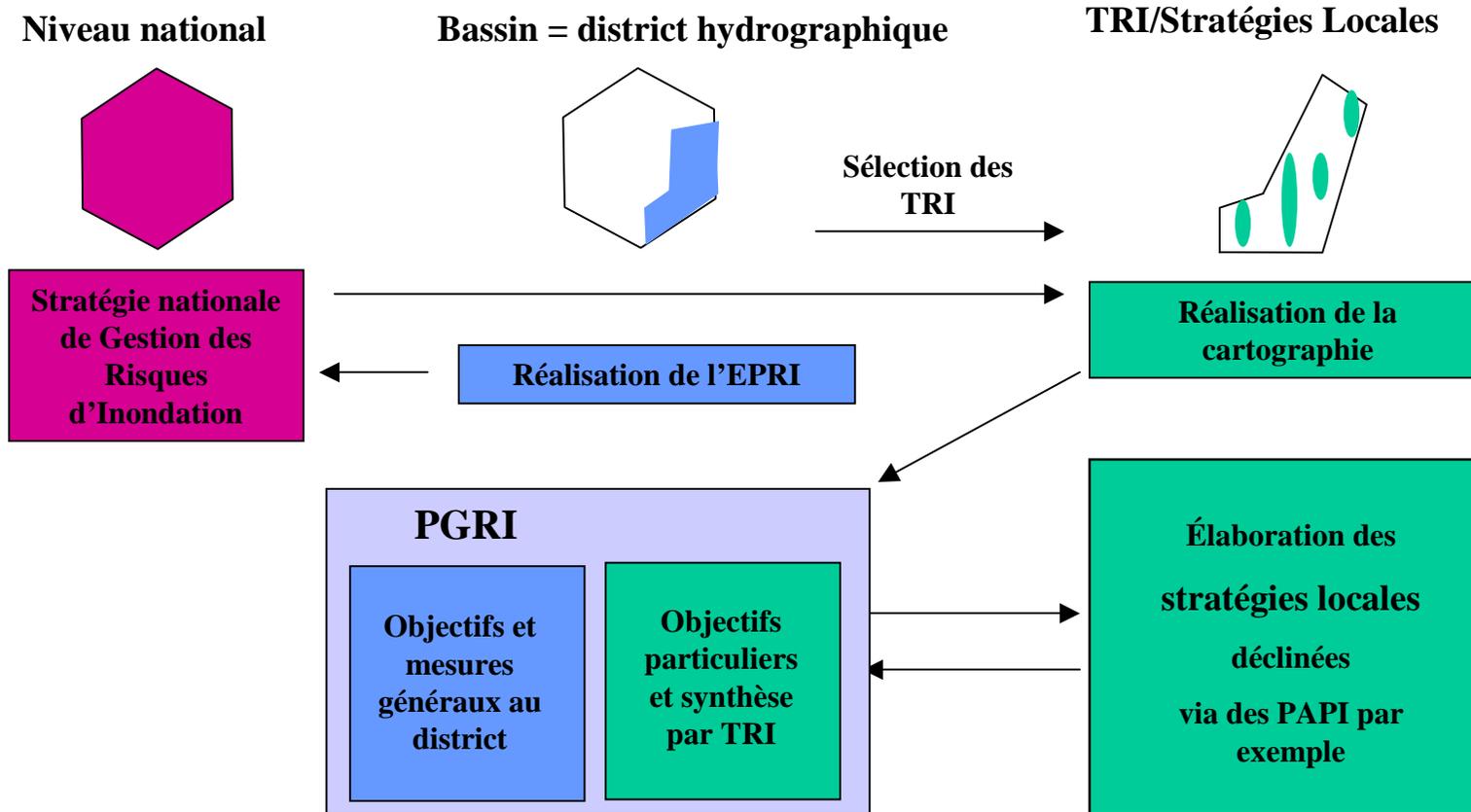
Une révision tous les 6 ans

## Références:

- Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation
- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Article 221)
- Décret n° 2011-277 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

# Répartition des rôles

**Une mise en œuvre à 3 niveaux**  
dans un processus partagé avec les parties prenantes



# Gouvernance partagée

**La concertation et le partage des responsabilités s'organisent au niveau national et au niveau du bassin**

- *Commission Mixte Nationale Inondations*

**Composée en partie du CNE et du COPRNM  
et de représentants des élus, de l'Etat et de la société civile  
et d'experts**

Assure la gouvernance de la gestion nationale pour :

- L'élaboration et l'application de la SNGRI
- La vision homogène du territoire national et de l'importance des inondations
- La labellisation des PAPI et des dispositions locales du PSR

# Gouvernance partagée

**La concertation et le partage des responsabilités s'organisent au niveau national et au niveau de chaque bassin**

- *Commission Mixte Nationale Inondations*
- *Commission Inondations de Bassin Rhône-Méditerranée*

**Comité de bassin élargi aux parties prenantes concernées  
(représentants de chaque catégories d'acteurs)**

*(EPTB, représentants de porteurs de PAPI, Contrat de Rivière, SCOT, SAGE, notaires, assureurs, ...)*

- S'appuyant sur une organisation similaire au Comité de Bassin  
*pour la mise en œuvre des différentes étapes de la Directive Inondation  
(Bureau du Comité et Commissions Territoriales de Bassin élargies)*
- S'appuyant sur le comité d'agrément des contrats de rivière et des SAGE  
*pour la labellisation des PAPI et des dispositions locales du PSR en complément du dispositif national*



Merci de votre attention



# Mise en œuvre de la Directive Inondation sur le bassin Rhône-Méditerranée

## Évaluation préliminaire du Risque Inondation

### Unité de présentation Côtiers-Ouest



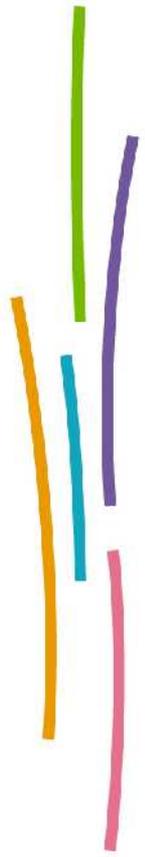
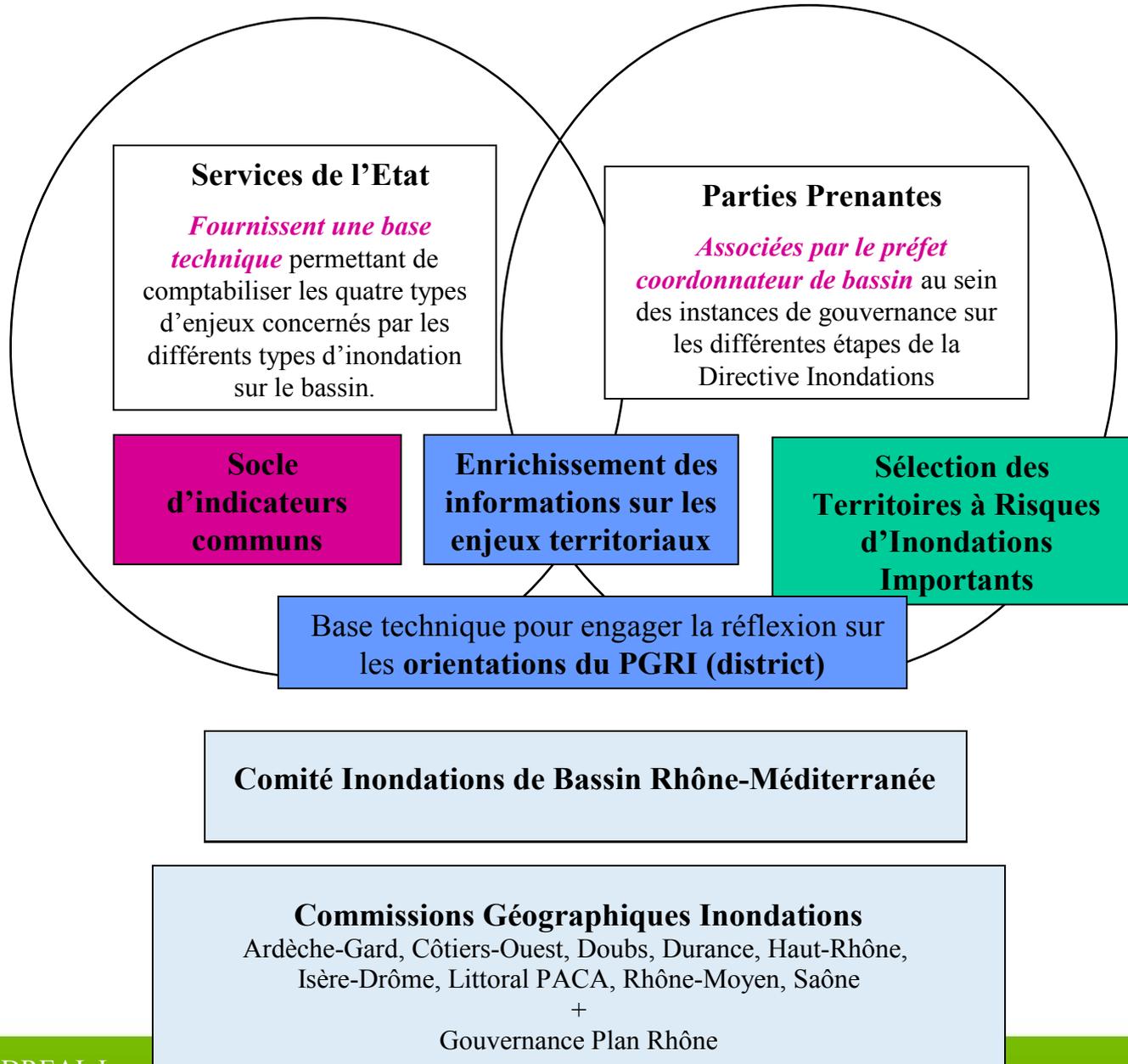
# Périmètre de l'EPRI

## Le bassin Rhône-Méditerranée:

- il couvre le **bassin versant du Rhône** en France (dont les BV de la Saône, du Doubs) et l'ensemble des fleuves côtiers méditerranéens (à l'exception de la Corse)
- il représente **25% du territoire national** et **24% de la population française**
- il concerne principalement **5 régions** (Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon) et couvre **30 départements**
- il comporte **quelques zones transfrontalières** (Suisse, Italie, Espagne)



# EPRI (district): double objectif



# Structuration de l'EPRI

## 3 axes:

- Elle **pose le contexte** du territoire ( présentation du district)
- Elle **analyse les évènements du passé** et leurs conséquences
- Elle **évalue l'impact des inondations futures**

## 2 échelles d'analyse:

- **Au niveau du district**: échelle de l'autorité compétente pour arrêter les différentes étapes et la Directive Inondations
- Au niveau de **10 Unités de présentation** dont le périmètre a été défini à une échelle hydrographique et/ou socio-économique cohérente

⇒ *Elles correspondent aux périmètres des Commissions Géographiques Inondations (échelle identique à la mise en œuvre de la DCE mais élargissement des acteurs associés)*

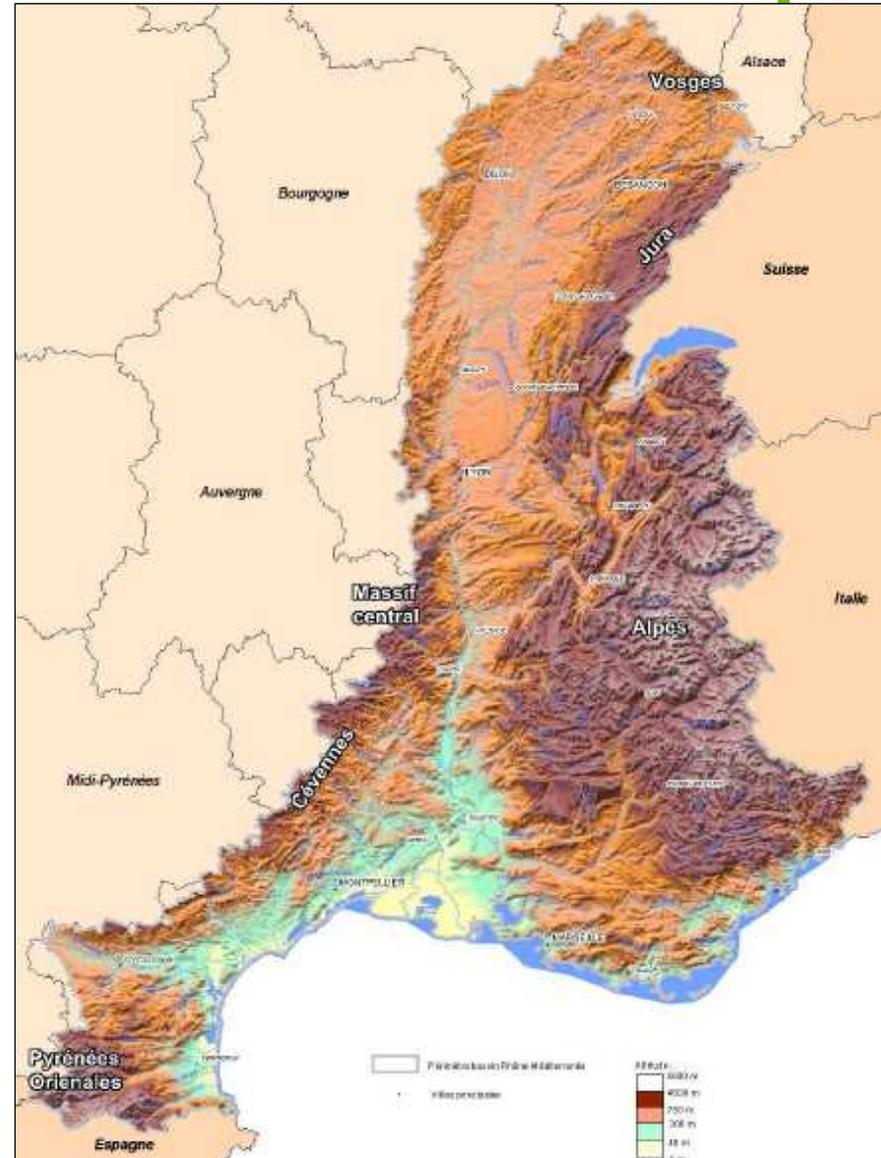
⇒ *Elles permettent de faire ressortir les spécificités de chaque territoire*

**Au niveau national, chaque EPRI contribue à la définition de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondations (SNGRI)**



# Présentation du district

- Pose le contexte **géographique** et **naturel**
- Recense les différents **types d'inondations** considérées



# Présentation du district

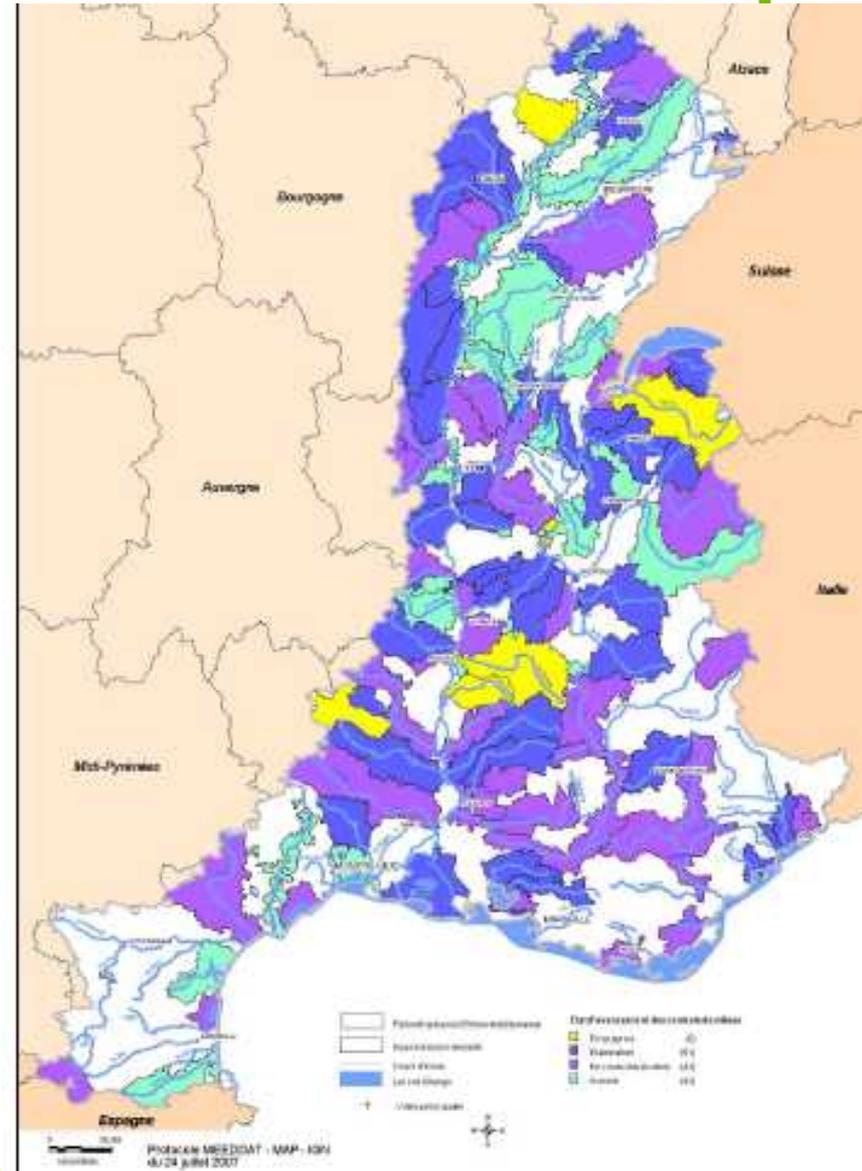
- Pose le contexte **géographique** et **naturel**
- Recense les différents **types d'inondations** considérées
- Fait ressortir la **nature des principaux enjeux** du bassin





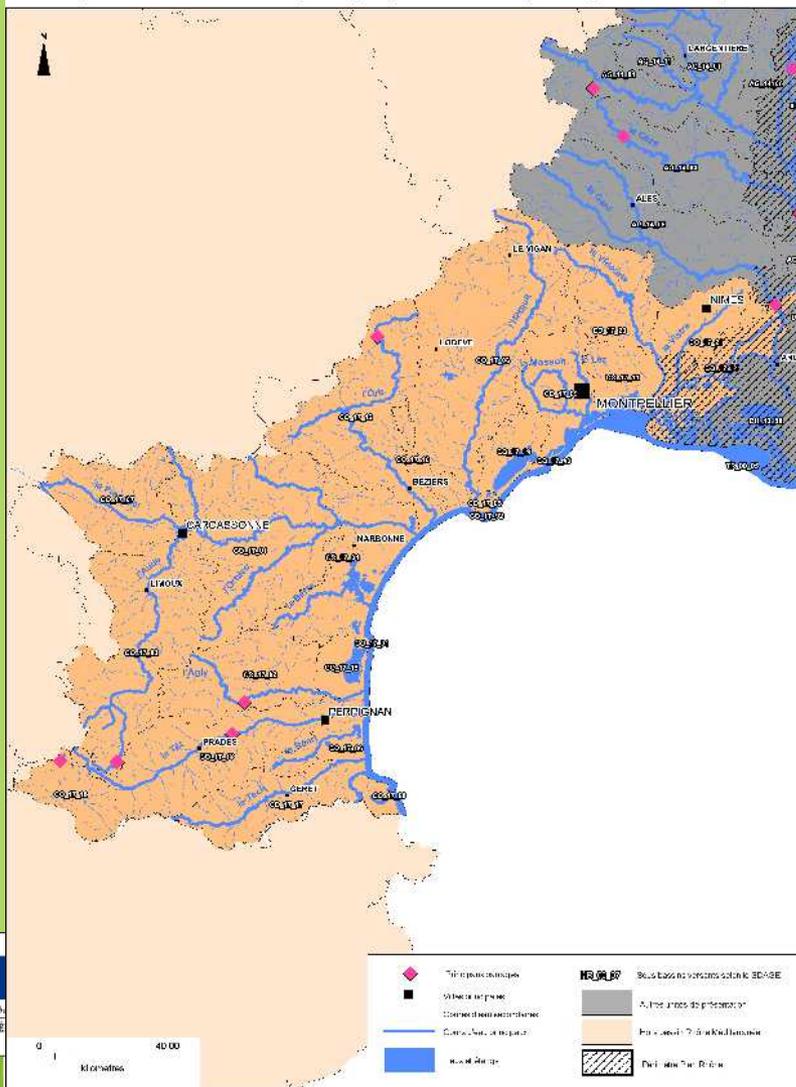
# Présentation du district

- Pose le contexte **géographique** et **naturel**
- Recense les différents **types d'inondations** considérées
- Fait ressortir la **nature des principaux enjeux** du bassin
- Fait état des différentes **politiques de gestion des inondations** mise en oeuvre
- Présente une **photographie des différentes parties prenantes** à la politique de gestion des inondations

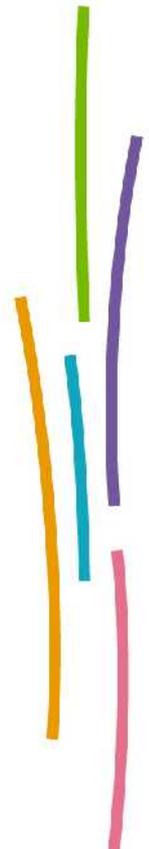


# Présentation de l'UP Côtiers-Ouest

Représentation de l'hydrographie et des principaux barrages



- L'unité de présentation est constituée des bassins versants de l'ensemble des fleuves côtiers méditerranéens situés le long du littoral languedocien et de la Camargue Gardoise.
- Il est caractérisé par des cours d'eaux méditerranéens et cévenols
- Il comprend par ailleurs un littoral long de 230 km
- Il présente comme particularité un remarquable système lagunaire, à l'interface entre les milieux marins et terrestres



# Présentation de l'UP Côtiers-Ouest

- Conditions hydro-météorologiques :

- les phénomènes météorologiques de type cévenol ou méditerranéen extensif sont à l'origine de la plupart des crues du BV

- les précipitations sont de fortes intensités

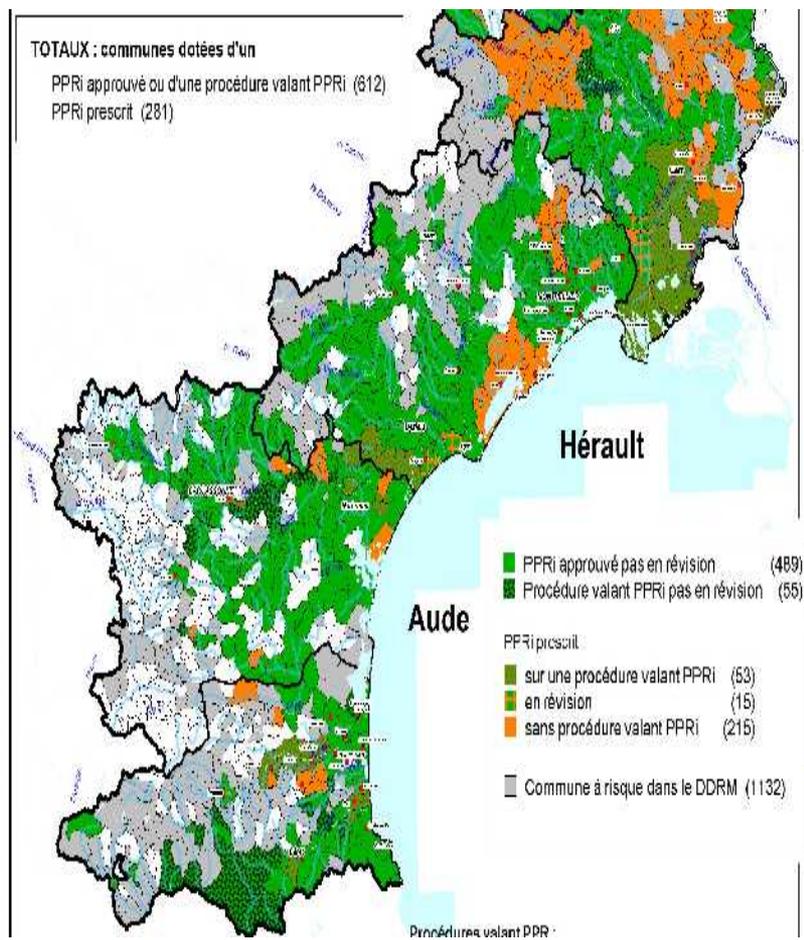
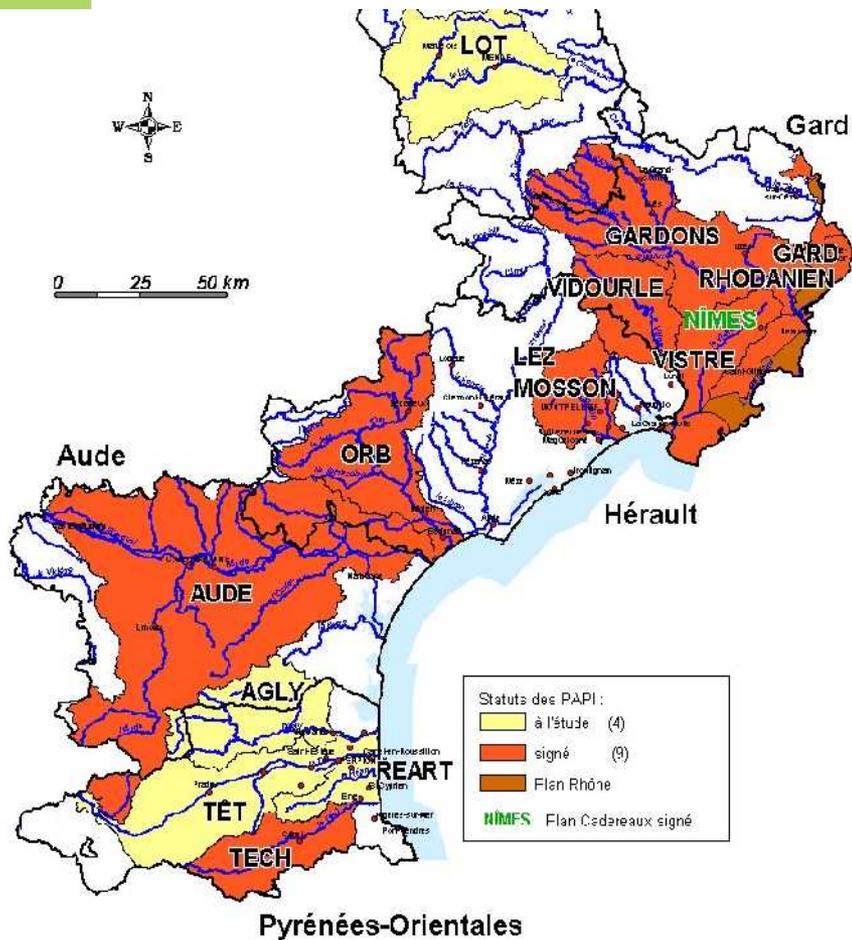
- Dynamique des crues :

- Ces fortes précipitations surviennent presque exclusivement à la fin de l'été et au début de l'automne, entre les mois de septembre et novembre.

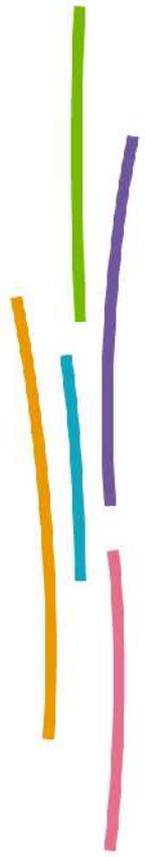
- Elles prennent alors la forme soit de laves torrentielles (Pyrénées Orientales), soit de crues rapides, associées souvent à des phénomènes de ruissellement urbain intenses (Nîmes, Montpellier).

- La frange côtière est exposée aux inondations de plaine et aux submersions marines.

# Présentation de l'UP Côtiers-Ouest



# EPRI : volet historique



## Volet historique de l'EPRI

- Recensement des inondations historiques : caractérisation des principaux types d'inondation
- Critères : hydrologie, extension spatiale, typologie de crue, conséquences socio-économiques, prise en compte dans PPRi

### Événements retenus sur l'UP Côtiers-Ouest:

- 12 septembre 1875, Crues de l'Orb et du Vernazobre
- 16-20 octobre 1940, Crues sur les bassins versants du Tech, de la Têt et de l'Agly
- 3 octobre 1988, Inondations de Nîmes
- 26-27 septembre 1992, Crue du Réart
- 16-20 décembre 1997, Tempête et submersions marine sur les côtes du Languedoc-Roussillon
- 12 et 13 novembre 1999, Crue de l'Aude et ses affluents

# Volet historique de l'EPRI

Crue du Verzanobre  
(12 septembre 1875)

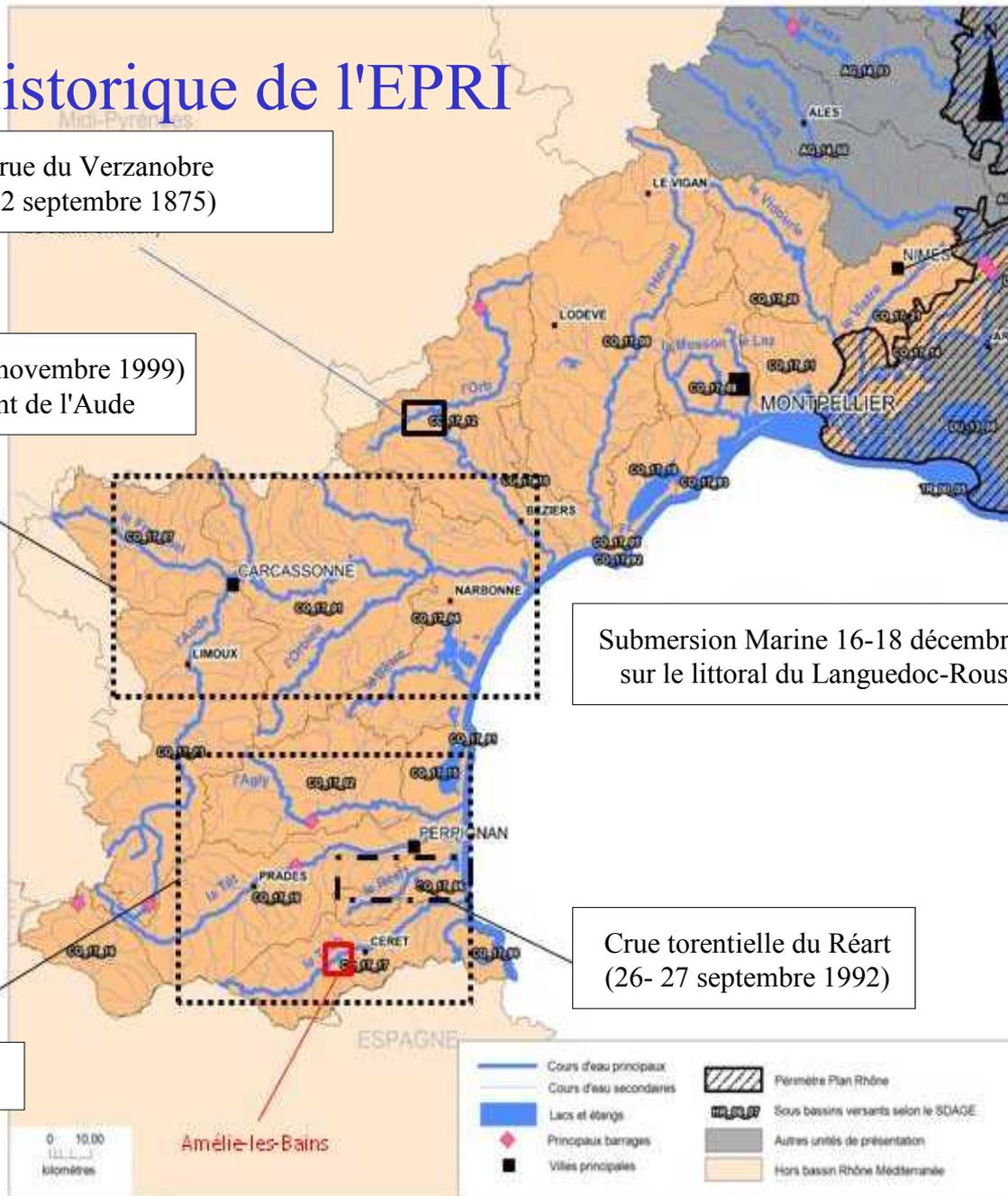
Inondations de Nîmes  
(3 octobre 1888)

Inondations (12 et 13 novembre 1999)  
sur le bassin versant de l'Aude

Submersion Marine 16-18 décembre 1997  
sur le littoral du Languedoc-Roussillon

Crue torrentielle du Réart  
(26-27 septembre 1992)

Aiguat de 1940



# Volet historique de l'EPRI

## 12 septembre 1875, Crues de l'Orb et du Vernazobre

- Typologie / Circonstances : la catastrophe de Saint Chinian
  - phénomène météorologique de type cévenol
  - ces crues constituent aujourd'hui encore la référence des plus hautes eaux connues (PHEC) sur de nombre de sites.
- Conséquences : .
  - 125 victimes (dont 97 à Saint-Chinian)
  - une cinquantaine de maisons littéralement emportées
- Zones inondées :
  - les bassins versant de l'Orb et ses affluents

# Volet historique de l'EPRI

## 12 septembre 1875, Crues de l'Orb et du Vernazobre



Destruction de maison par l'inondation de 1875 à Saint-Chinian  
(source : Carte postale ancienne, [capa34.mdiblogs.com/saint-chinian/](http://capa34.mdiblogs.com/saint-chinian/))



# Volet historique de l'EPRI

## 16 au 20 octobre 1940, l'Aiguat

- Typologie / Circonstances :

- précipitations extensives méditerranéennes centrées sur le massif du Canigou.

- elles sont d'une intensité, d'une extension spatiale et d'une durée exceptionnelle

- Des cumuls records sont enregistrés à Saint-Laurent-en-Cerdans sur le flanc sud du Canigou : 1 000 mm le 17 et 1 930 mm entre le 16 et le 20 octobre.

- Conséquences : dégâts (humains et matériels) considérables

- 50 victimes en France et 300 en Catalogne

- paysages dévastés

- Zones inondées:

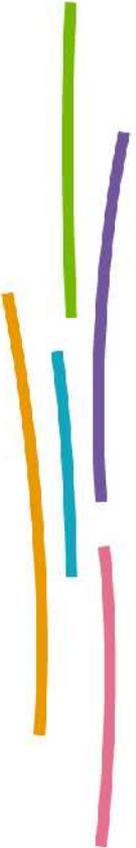
- Vallées du Tech, de la Têt et de l'Agly.



# Volet historique de l'EPRI 16 au 20 octobre 1940, l'Aiguat



*Amélie-les-Bains après la catastrophe d'octobre 1940 (source : [www.meteopassion.com](http://www.meteopassion.com))*



# Volet historique de l'EPRI

## 3 octobre 1988 , Inondations de Nîmes

- Typologie / Circonstances :

- l'hydrogéomorphologie de Nîmes est très particulière.
- L'agglomération s'étend sur un ensemble de collines et de vallons drainés par des cours d'eau (les cadereaux) aux écoulements temporaires mais aux crues extrêmement brutales
- Le 3 octobre 1988, un orage d'une rare intensité déverse plus de 400 mm sur les hauts des vallons nîmois en à peine huit heures

# Volet historique de l'EPRI

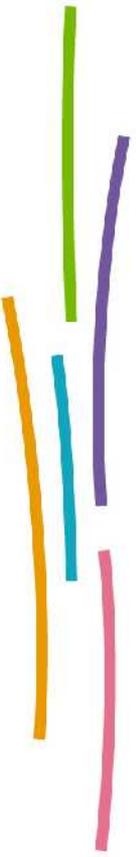
## 3 octobre 1988 , Inondations de Nîmes



*Avenue Georges Pompidou à Nîmes le 3 octobre 1988*

### Conséquences :

- 10 victimes
- 1,3 milliards d'euros de dégâts
- la ville est submergée par des courants très rapides (jusqu'à 2 m d'eau dans les rues)



# Volet historique de l'EPRI

## 26 et 27 septembre 1992, Crue de Réart

- Typologie / Circonstances :
  - Évènement pluvieux méditerranéen intense de type cévenol
  - Plus de 300 mm en quatre heures sur les Pyrénées orientales.
- Conséquences :
  - 1 victime
  - gros dégâts sur les activités économiques (zones industrielles, agricoles..)
- Conséquences sur le Rhône :
  - bassin du Réart.
  - communes de Théza, Alénia, Saleilles, Fourques.

# Volet historique de l'EPRI

## 16 au 20 décembre 1997, submersions marines sur le littoral du Languedoc-Roussillon

- Typologie / Circonstances :
  - une violente tempête touche l'arc méditerranéen, avec des vents moyens de 80 à 90 km/h et des rafales dépassant 140 km/h sur le littoral languedocien et jusqu'à 180 km/h à Leucate
  - des houles de sud-est avec des hauteurs de plus de 10 m se développent au large de Sète (période de retour proche des 50 ans)
  - la submersion marine des zones littorales est concomitante à de graves débordements des cours d'eau
- Conséquences :
  - destruction de nombreux cordons dunaires et recul des plages.
  - ouvrages de protection détruits (40 millions de francs)
  - dégâts aux infrastructures (150 millions de francs).

# Volet historique de l'EPRI

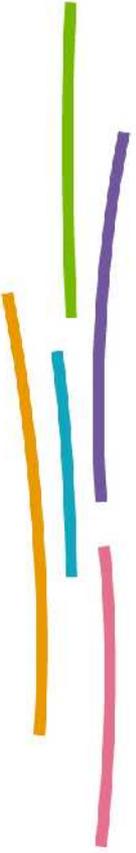
## 16 au 20 décembre 1997, submersions marines sur le littoral du Languedoc-Roussillon



# Volet historique de l'EPRI

## 12 et 13 novembre 1999, crue de l'Aude

- Typologie / Circonstances :
  - cet épisode cévenol est remarquable de par l'intensité des pluies et de par son extension spatiale. (600 mm en 24h)
  - des surcotes marines de plus de un mètre, liée à des houles et des vents violents (sud/sud-est jusqu'à 140 km/h), aggravent les inondations
- Zones inondées:
  - la zone touchée est très importante (Départements de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn)



# Volet historique de l'EPRI

## 12 et 13 novembre 1999, crue de l'Aude



*Remblai de la voie ferrée emporté par la crue de l'Aude à Sallèle en novembre 1999*



*Maison à Luc-sur-Orbieu après le passage de la crue de novembre 1999  
(source : EGI Eau, rapport AZI)*

### • Conséquences :

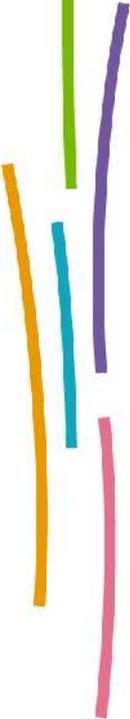
- 35 victimes
- 3,5 milliards de francs de dégâts
- Cultures ravagées et destructions généralisées de réseaux de communication et d'équipements publics.

# EPRI : impacts potentiels des inondations futures



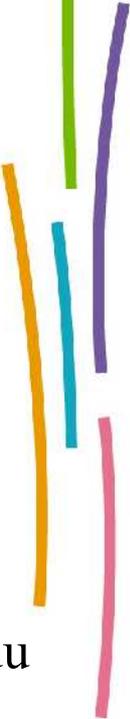
# EPRI : caractérisation des enjeux – impacts potentiels des inondations futures

- L'objectif est d'évaluer l'impact potentiel des inondations sur :
  - la santé humaine,
  - les activités économiques
  - l'environnement
  - le patrimoine
- Une méthodologie nationale pour :
  - garantir l'homogénéité de l'analyse
  - disposer d'un tronc commun d'indicateurs qui s'appuie sur des bases de données couvrant l'ensemble du territoire



# EPRI : caractérisation des enjeux – impacts potentiels des inondations futures

- Caractérisation de l'aléa : l'Enveloppe approchée des Inondations potentielles, dite EAIP
- Enveloppe approchée des inondations potentielles:
  - 2 Types d'inondation pris en compte:
    - Cours d'eau EAIPce
    - Submersion Marine EAIPsm
  - Se veut « maximaliste » et doit permettre un diagnostic exhaustif du risque inondation, c'est une cartographie des zones potentiellement inondables
  - Sans distinction de niveaux d'aléas
  - Pour calculs de présence d'enjeux
  - Échelle 1/100000ème environ



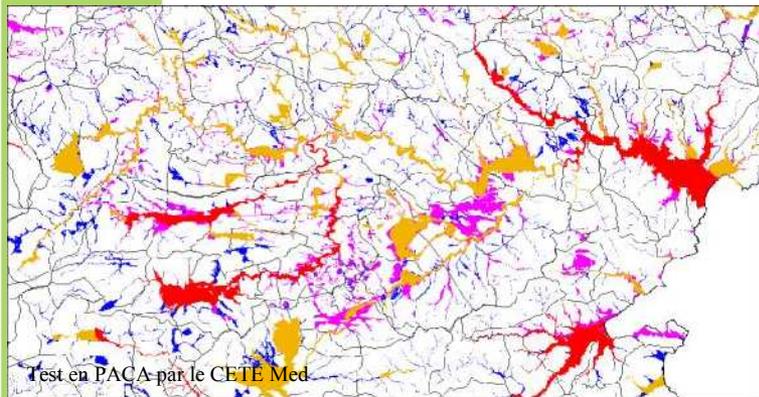
# EPRI : caractérisation des enjeux – impacts potentiels des inondations futures

Nom	Description	EAIPce	EAIPsm
1_Cartorisque	Données issues de Cartorisques	X	X
2_AZI	Atlas de zones inondables	X	X
3_PPR	Plan de Prévention des Risques	X	X
4_Autres	Surface en Eau BDTopo et autres études	X	X
5_Geol	Base de données géologiques BDCharm du BRGM	X	X
6_Exzeco	Extraction des Zones d'écoulement 1m sur MNT BDTopo IGN	X	
7_ZBlitto	Zones basses littorales +1m (CC) sur MNT BDTopo IGN		X

X= données disponibles ; X= peu de données disponibles

# EPRI : caractérisation des enjeux – impacts potentiels des inondations futures

**Construire** une enveloppe sur la base de laquelle on calcule les indicateurs de risque : **enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP)**



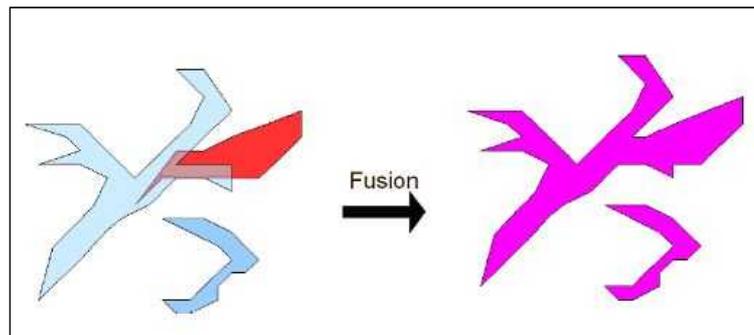
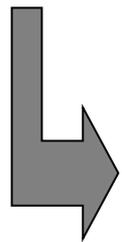
*Informations connues sur les zones inondables issues de différentes sources (études PPR, AZI, ...)*

+ *compléments d'information*

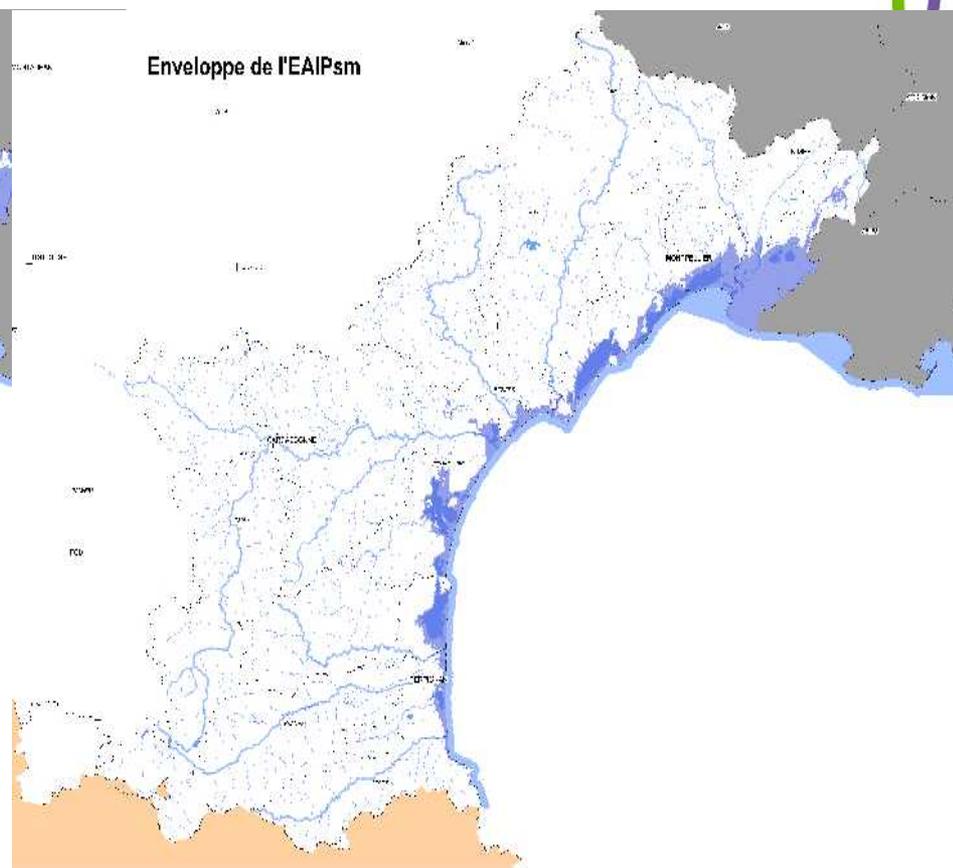
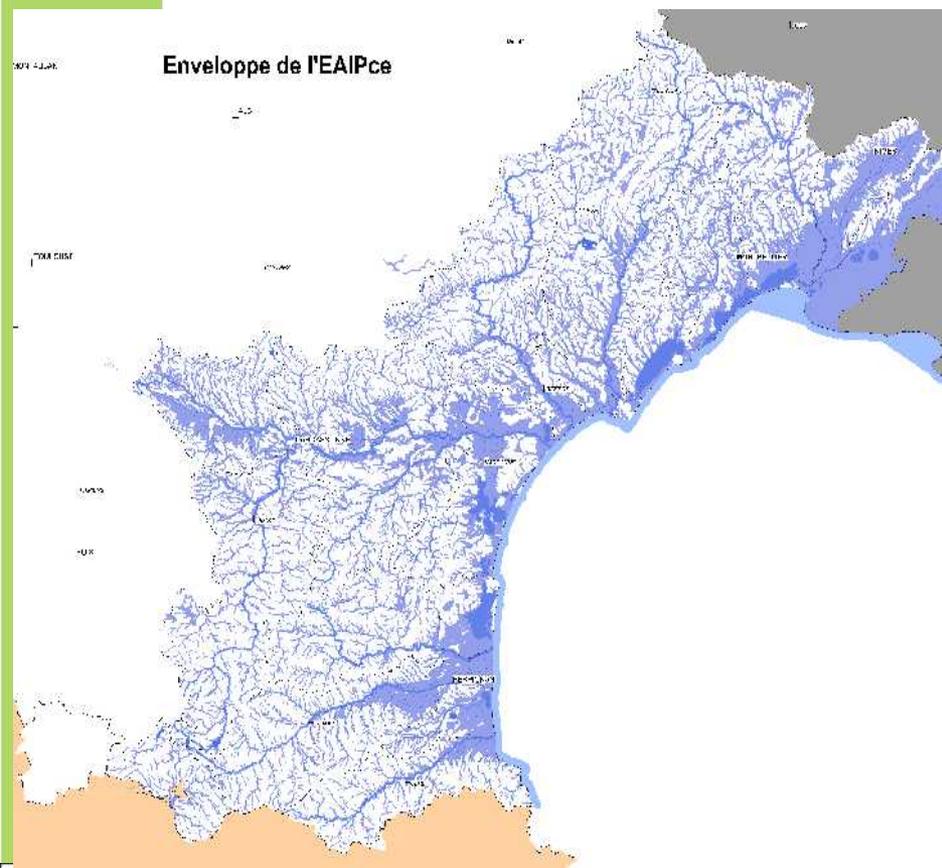
- *Connaissance géologique des zones alluviales récentes (BRGM)*

- *Connaissance de la topographie des vallées (thalwegs) pour identifier les zones d'écoulement (Exzeco)*

- *Etude « vulnérabilité du territoire national aux risques littoraux »*

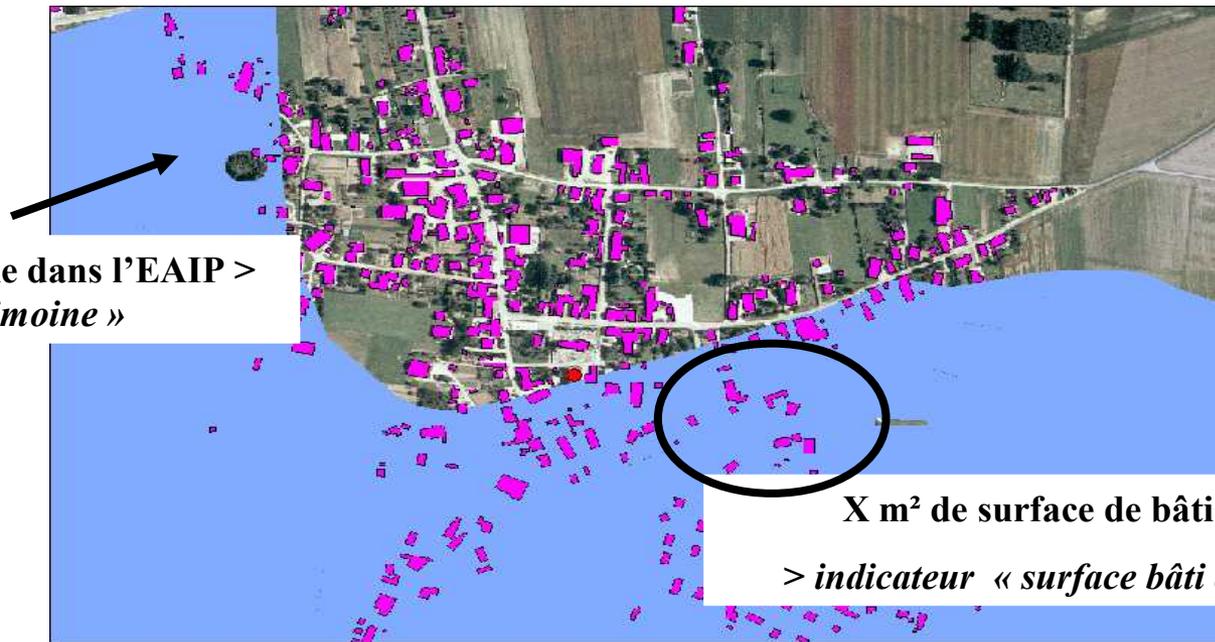


# EPRI : caractérisation des enjeux – impacts potentiels des inondations futures – EAIP ce et sm Côtiers-Ouest



# EPRI : caractérisation des enjeux – impacts potentiels des inondations futures

L'évaluation des impacts potentiels des inondations futures se fait par *croisement entre EAIP et les enjeux* connus sur l'ensemble du territoire

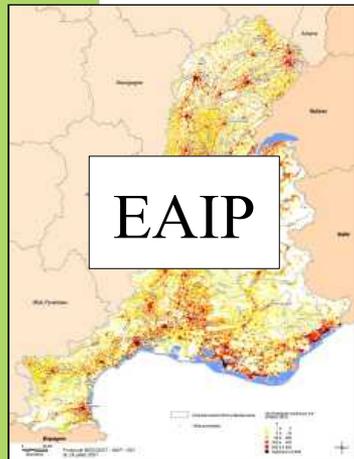


# Impact potentiel des inondations futures

## *procédé*

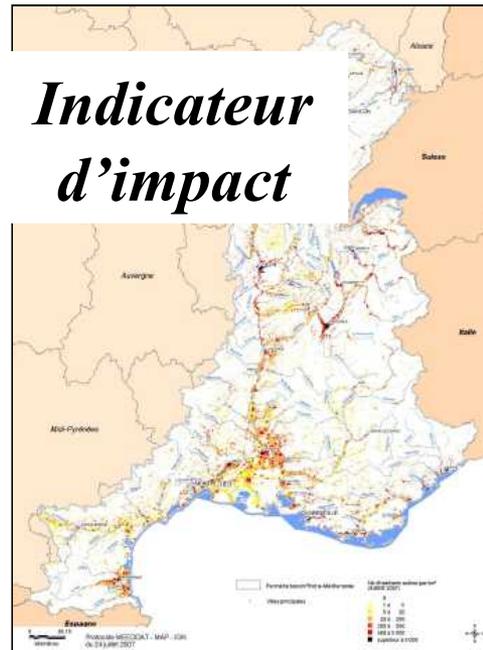
### 2. Calculer les indicateurs d'impact des inondations

- Soit par le croisement des enveloppes avec les enjeux à prendre en compte
- Soit à partir d'indicateurs spécifiques  
*(exemple: communes fortement soumises aux laves torrentielles ou Nb d'évènements déclarés CatNat)*

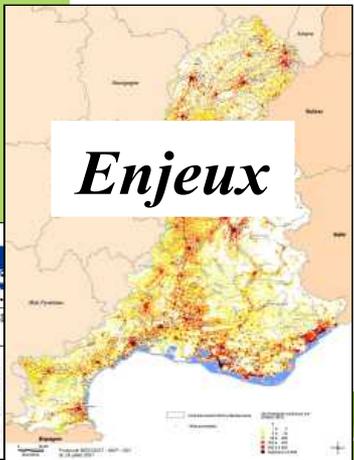
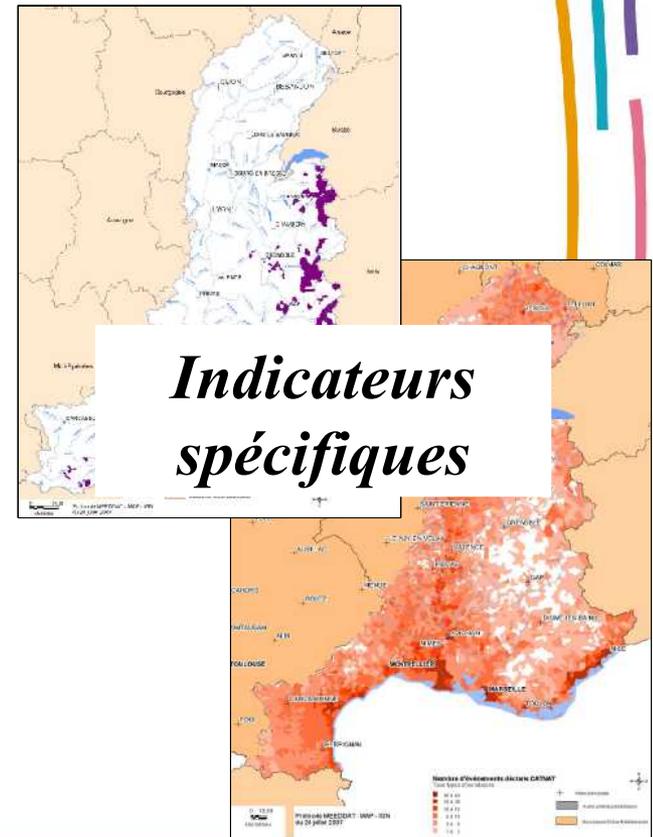


+

=



ou



# Impact potentiel des inondations futures

## *limites*

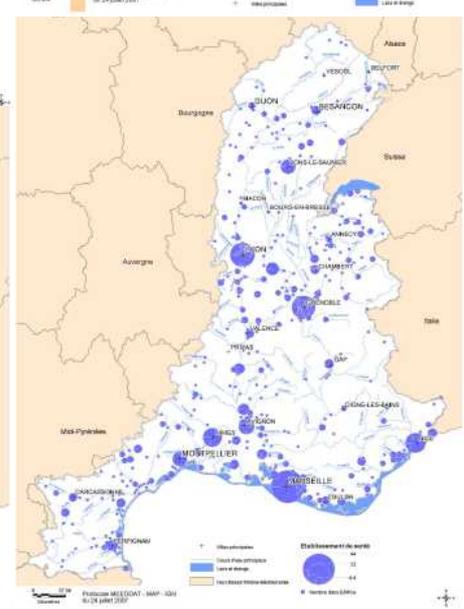
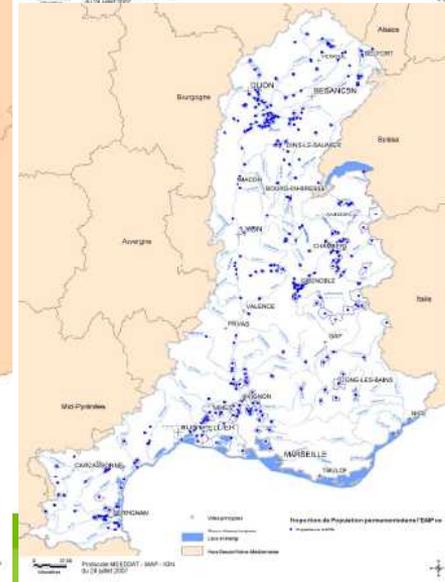
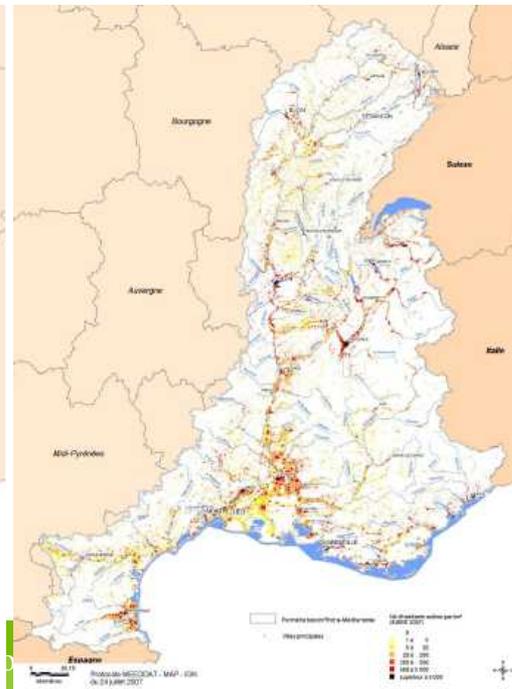
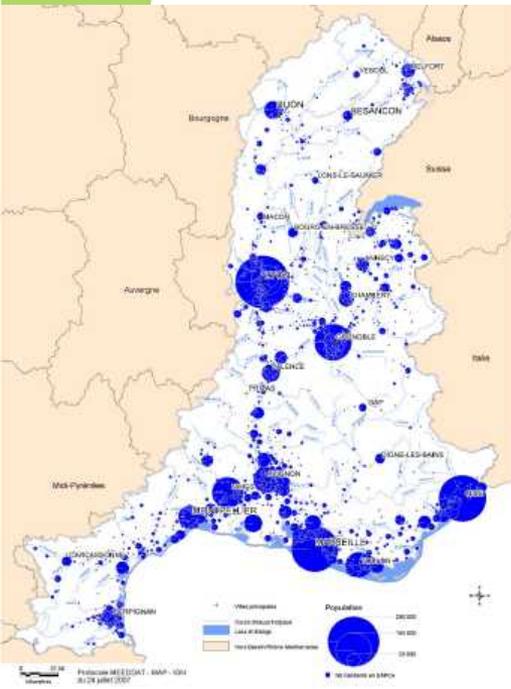
- ⇒ Cette évaluation constitue une **approche simplifiée de la vulnérabilité du territoire**
  - ⇒ Approche macroscopique( échelle d'analyse au 1/100 000<sup>e</sup>)
  - ⇒ absence de caractéristique d'aléa
  - ⇒ ne prétend pas l'exhaustivité des impacts considérés
  - ⇒ non prise en compte de la vulnérabilité intrinsèque des enjeux
  - ⇒ impacts indirects non quantifiés
- ⇒ Elle **met en évidence des concentration d'enjeux** pour les différents indicateurs considérés
- ⇒ Les **informations qualitatives** apportées par les parties prenantes devront permettre **d'affiner la perception** de ces « poches d'enjeux » et leur importance relative
  - ⇒ Pondération des indicateurs
  - ⇒ Critères complémentaires

# Impact potentiel des inondations futures

## Type d'enjeux

### 1. Indicateurs d'impact pour la santé humaine

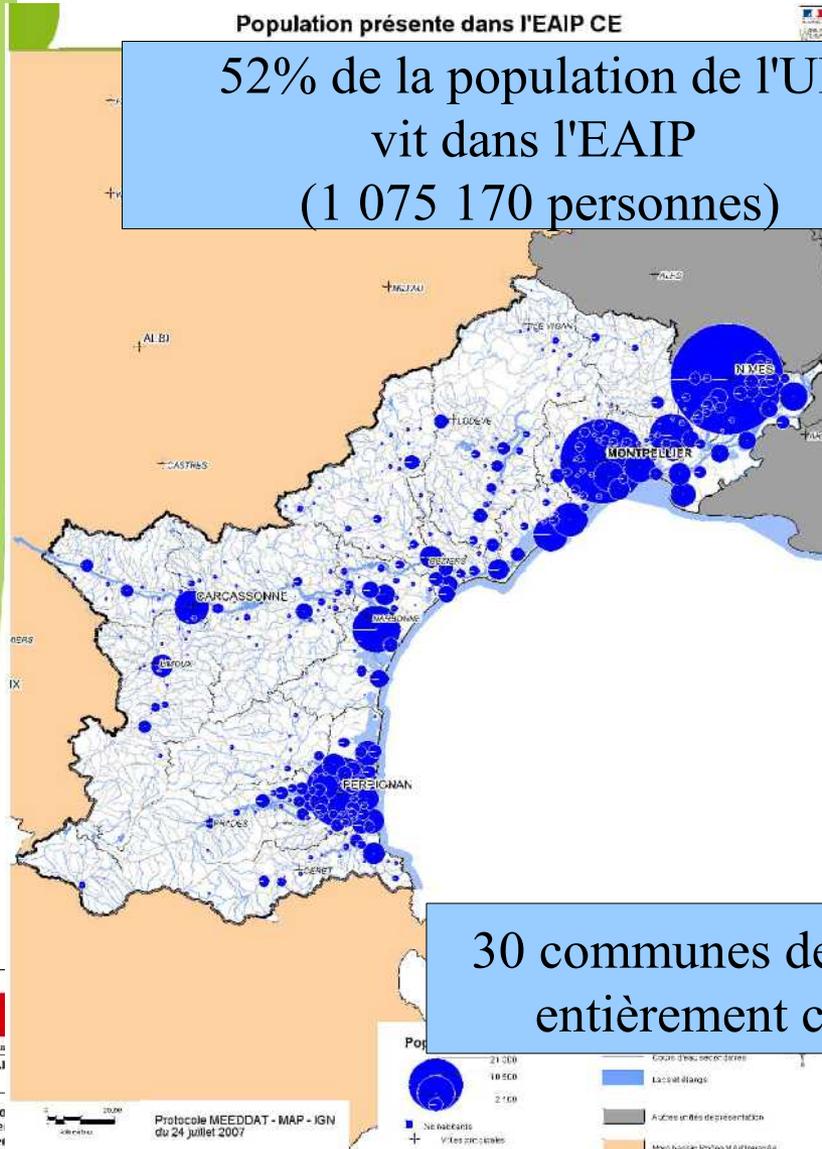
- Population permanente
- Densité de population
- Proportion de population
- Emprise de l'habitat de plain-pied
- Nombre d'établissement de santé
- Captages d'eau potable



# EPRI : caractérisation des enjeux santé humaine

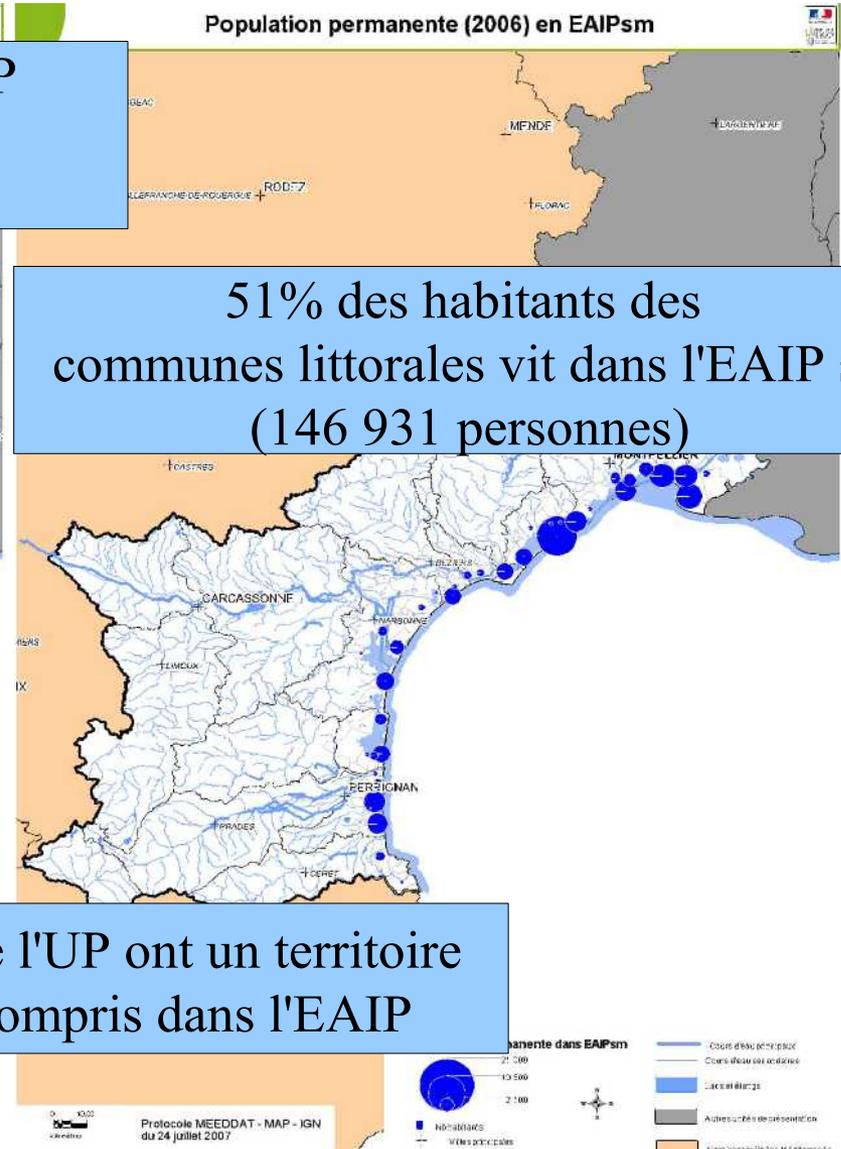
Population présente dans l'EAIP CE

52% de la population de l'UP  
vit dans l'EAIP  
(1 075 170 personnes)



Population permanente (2006) en EAIPsm

51% des habitants des  
communes littorales vit dans l'EAIP sm  
(146 931 personnes)



30 communes de l'UP ont un territoire  
entièrement compris dans l'EAIP



Direction régionale  
de l'Environnement  
de l'Aménagement  
et du Logement

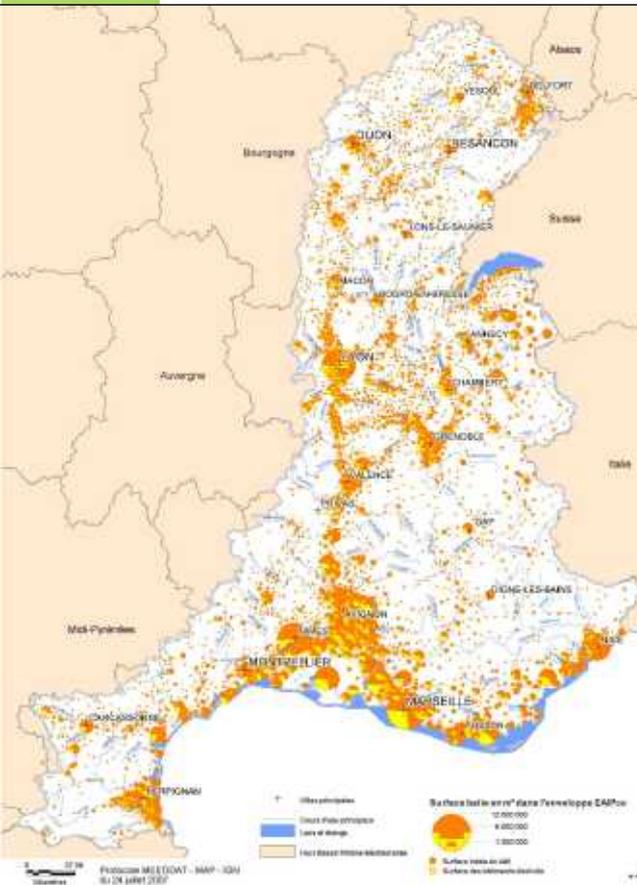
RHÔNE-ALPES  
BASSE-NORMANDIE  
BRETAGNE  
CENTRE  
CORSE  
ILE-DE-FRANCE  
LILLE  
MIDY-PYRÉNÉES  
NORMANDIE  
PACA  
PAYS DE LA LOIRE  
PAYS D'UP  
PAYS DE LA SEINE  
PAYS DE LOIRE  
PAYS DE LA SEINE  
PAYS DE LA SEINE  
PAYS DE LA SEINE

# Impact potentiel des inondations futures

## Type d'enjeux

### 2. Indicateurs d'impact pour l'activité économique

- Emprise totale du bâti
- Emprise des bâtiments d'activité
- Nombre de salariés
- Linéaire d'infrastructure routières et ferroviaires

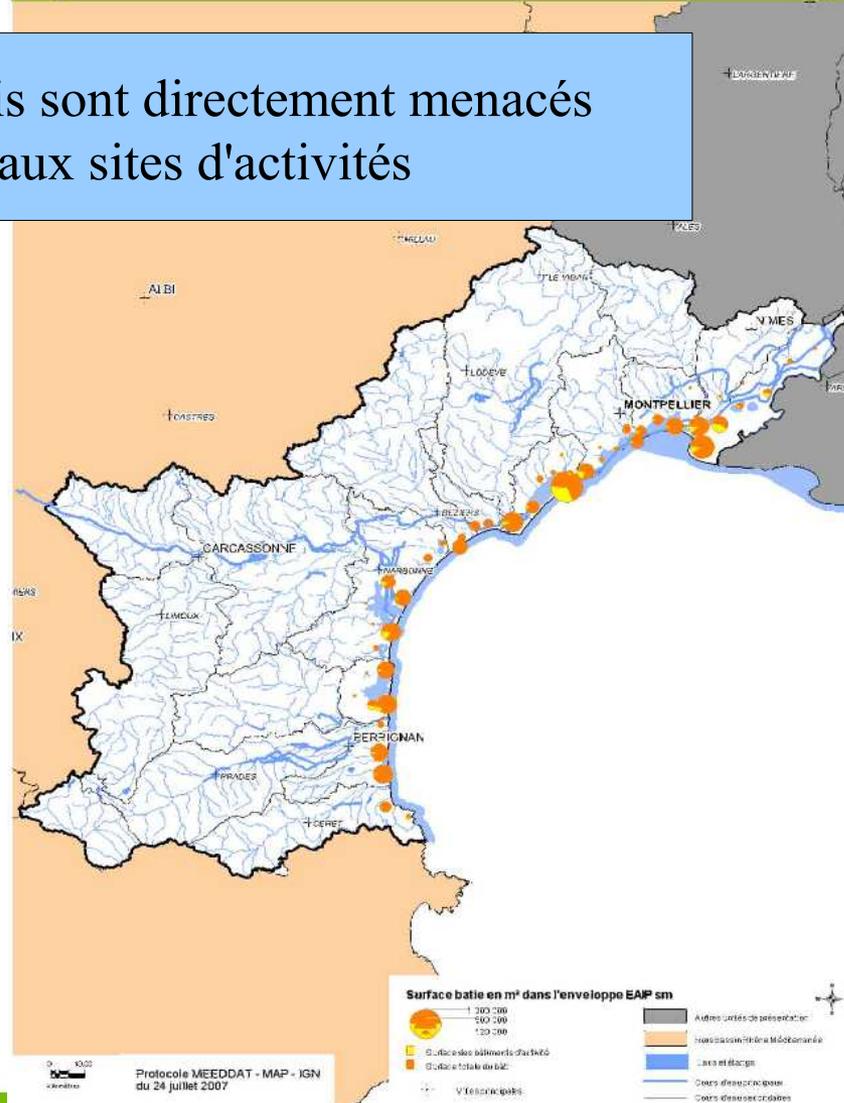
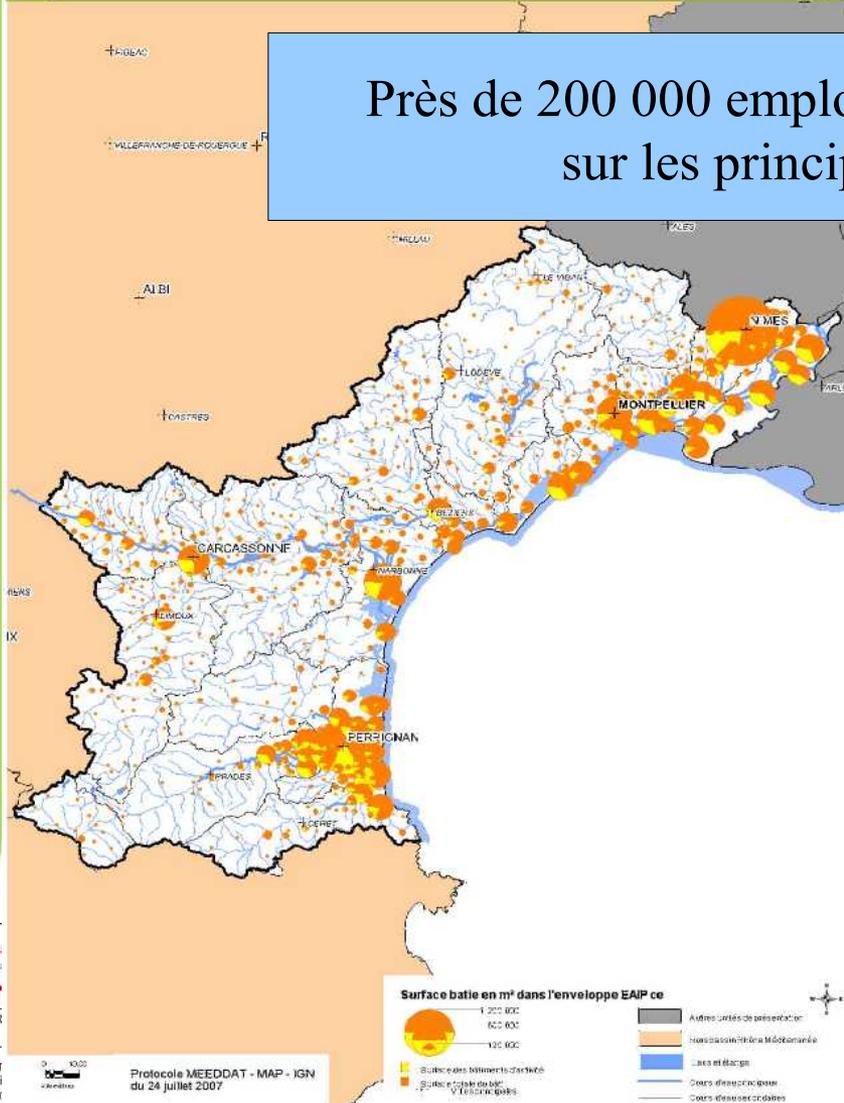


# EPRI : caractérisation des enjeux enjeux économiques

Comparaison des surfaces des bâtiments d'activités et batie totale dans EAIPce (m<sup>2</sup>)

Comparaison des surfaces des bâtiments d'activités et batie totale dans EAIP sm (m<sup>2</sup>)

Près de 200 000 emplois sont directement menacés sur les principaux sites d'activités



# Impact potentiel des inondations futures

## Type d'enjeux

### 3. Indicateurs d'impact pour l'environnement

Sites présentant un danger potentiel pour la santé humaine

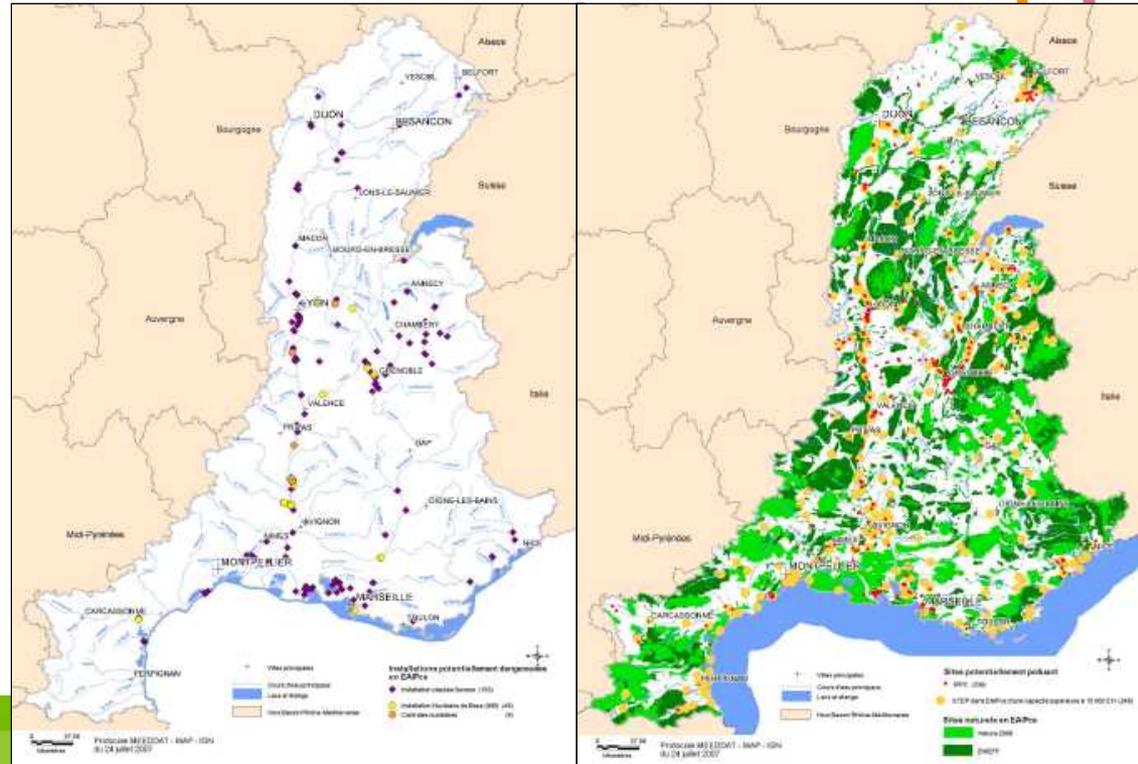
- Installations Nucléaires de Base
- Installations classées Seveso AS (seuil haut)

*Sites potentiellement polluants*

- Installations classées IPPC
- STEP

*Sites naturels*

- Zones Natura 2000
- ZNIEFF



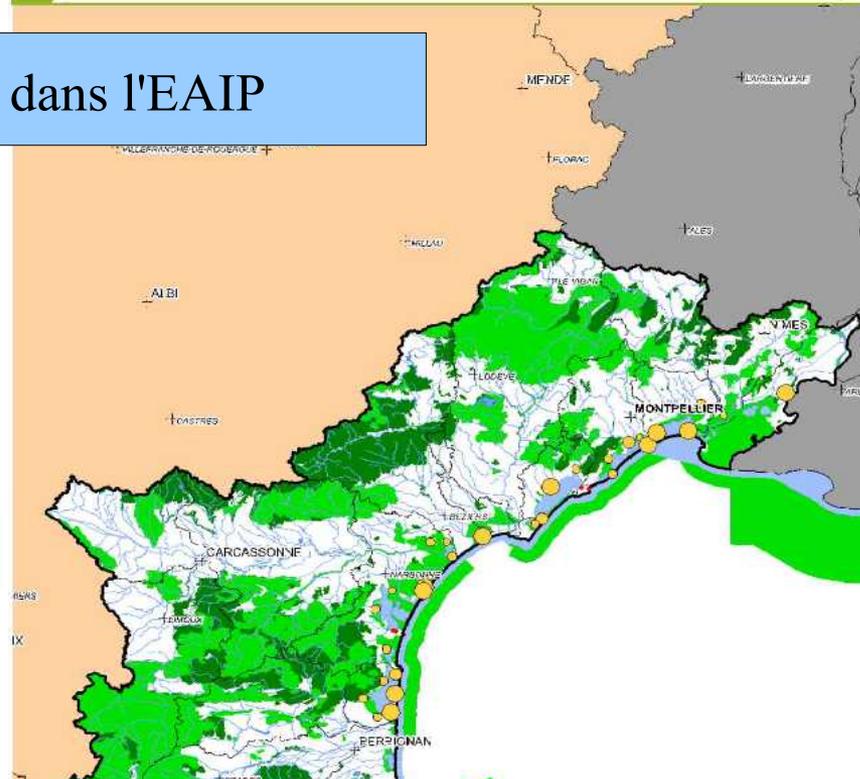
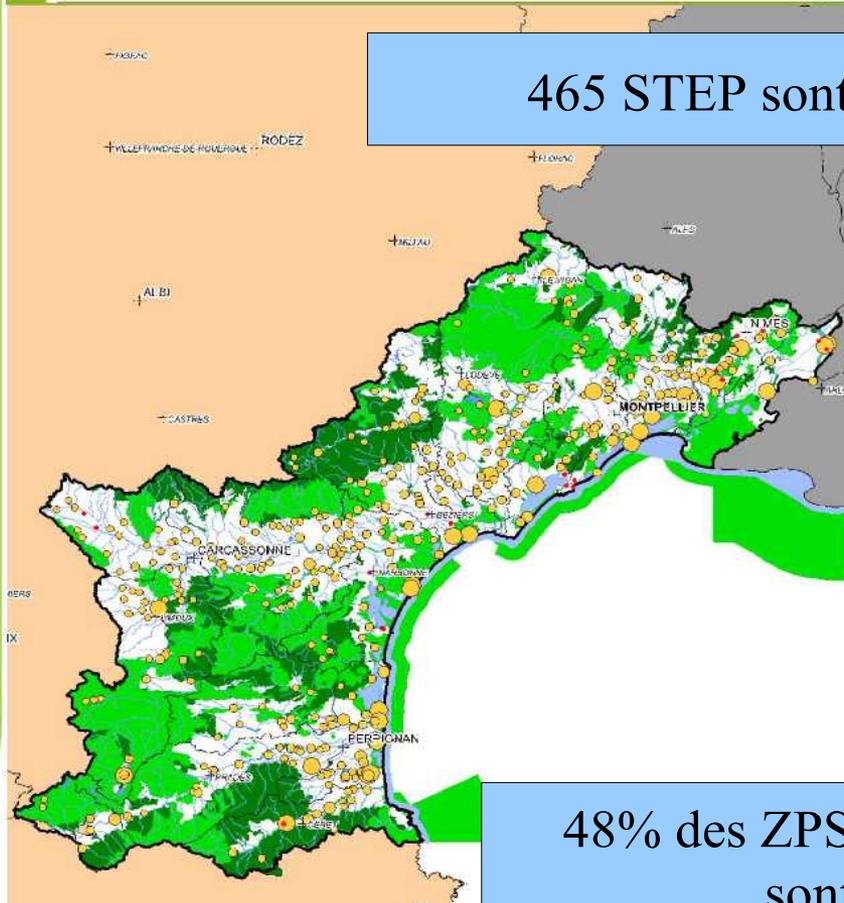
# EPRI : caractérisation des enjeux enjeux environnementaux

Sites polluants et zones naturelles dans EAIPce

Sites polluants et zones naturelles dans EAIPsm

465 STEP sont dans l'EAIP

48% des ZPS et 51 % des ZNIEFF  
sont dans l'EAIP

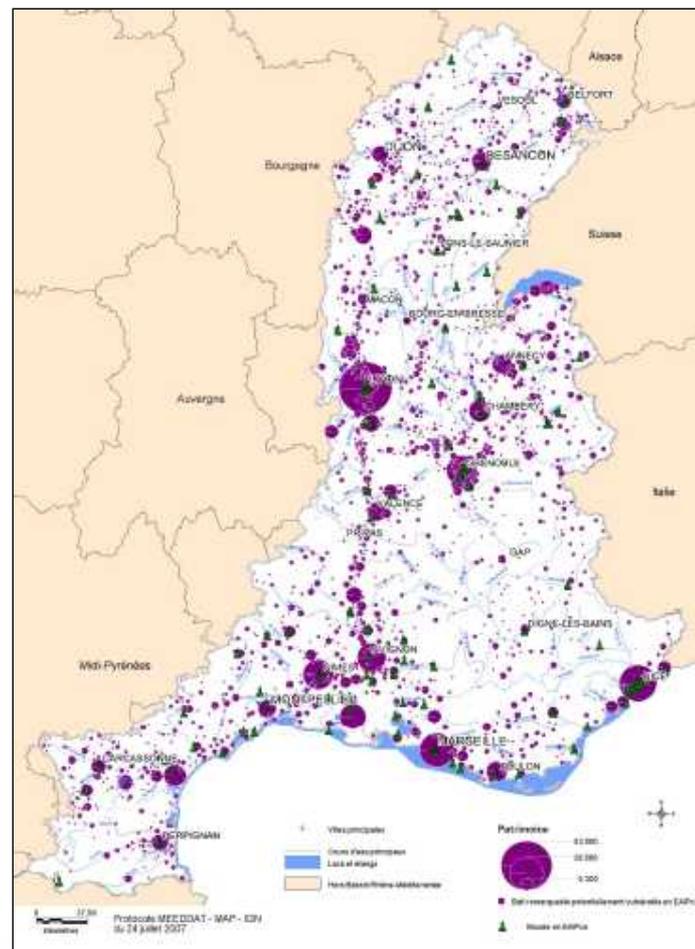


# Impact potentiel des inondations futures

## Type d'enjeux

### 4. Indicateurs d'impact pour le patrimoine

- Emprise des bâtiments remarquables
- Musées

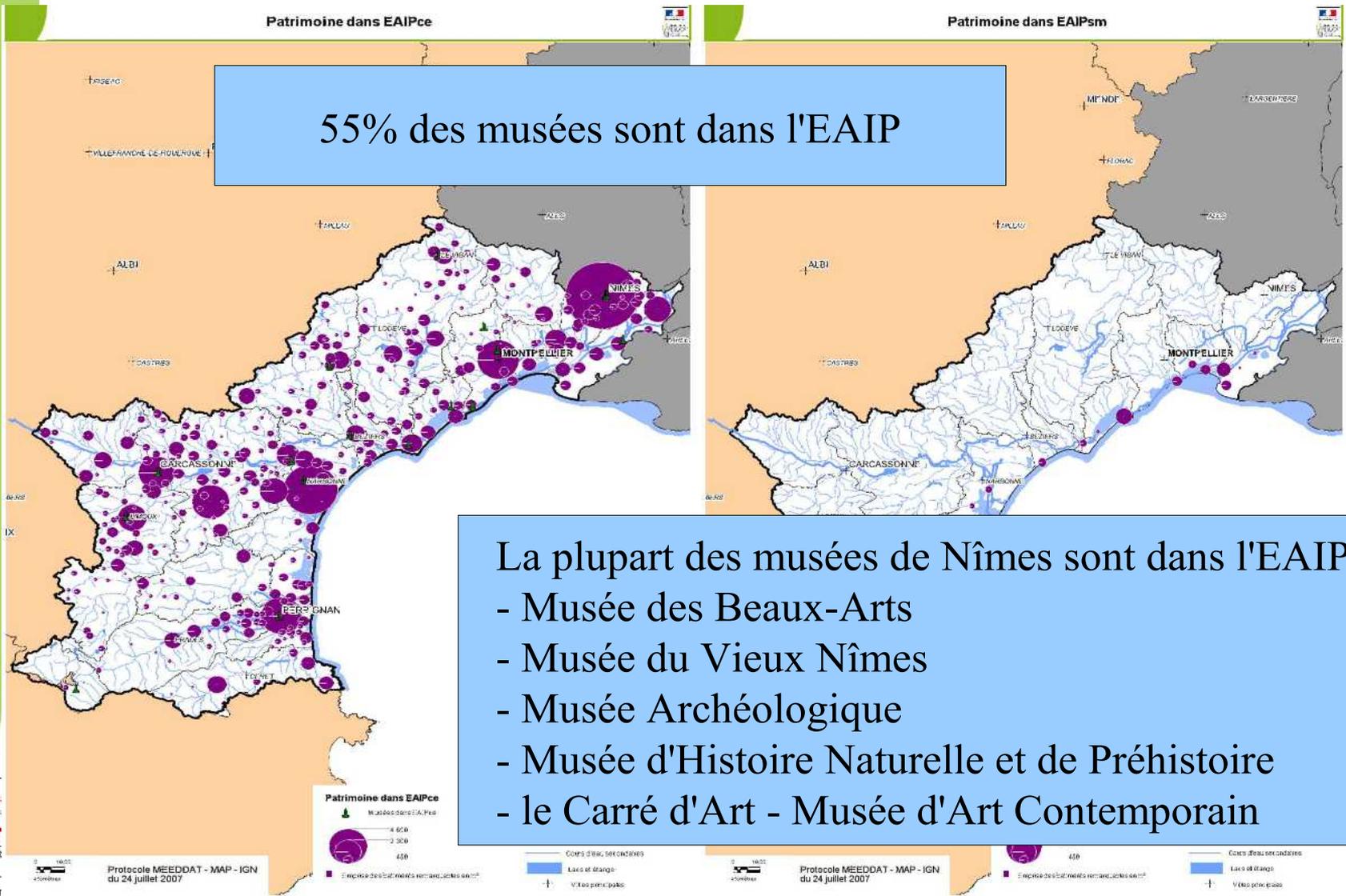


# EPRI : caractérisation des enjeux enjeux patrimoniaux

Patrimoine dans EAIPce

Patrimoine dans EAIPsm

55% des musées sont dans l'EAIP

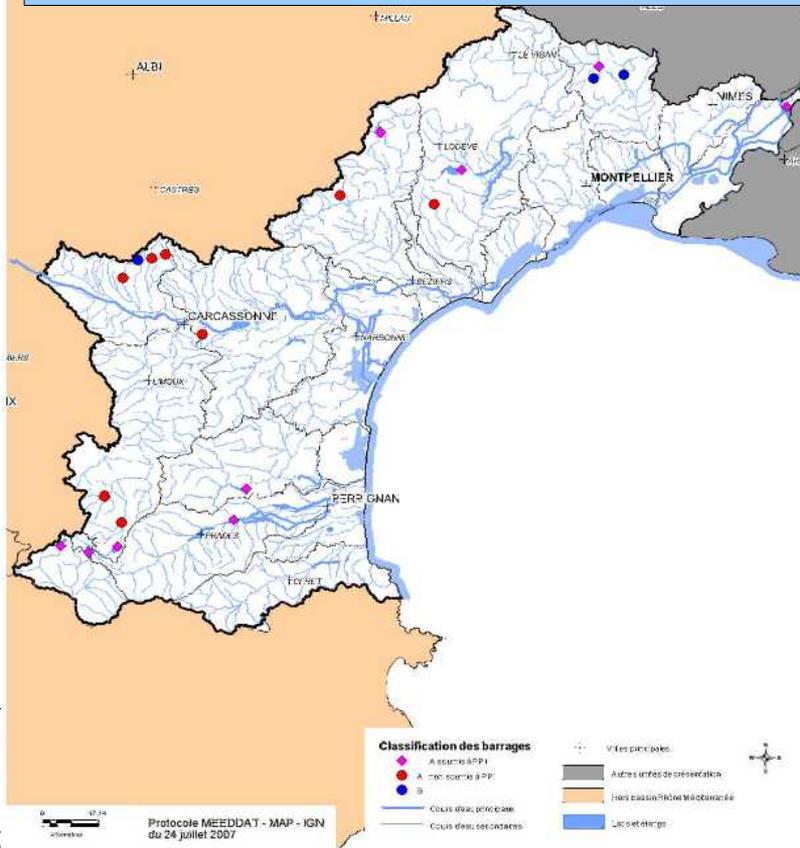


# Inondations par rupture d'ouvrages hydrauliques

## Barrages

Barrages de classe A et B

L'UP Côtiers Ouest compte:  
- 21 barrages de classe A ou B  
- 475 KM de digues BNC



## et digues

risque important pour les évènements d'intensité supérieure au dimensionnement de l'ouvrage.

Ou en cas de défaut d'entretien.

Les digues sont soumises au décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007

# EPRI : caractérisation des enjeux

- L'EPRI est à enrichir grâce aux contributions des parties prenantes, pour :
  - Recueillir les commentaires sur la représentativité de l'EPRI présentée,
  - Recueillir des éléments nouveaux, qualitatifs pour relativiser, préciser et étendre l'analyse proposée
- Objectif : arriver à la construction d'une EPRI partagée et suffisamment complète pour engager la sélection des TRI

# EPRI en Languedoc-Roussillon: utilisation à l'échelle du territoire et finalisation

## Apports de l'EPRI :

- Représentation homogène sur l'ensemble du territoire national et du district
- Apport de connaissances dans les zones du territoire qui n'avaient pas été traitées de manière prioritaire auparavant

Nota Bene : lorsque des connaissances existent à une échelle plus grande que l'EPRI, il est important de les utiliser de préférence (Atlas des Zones Inondables, PPRI,...)

## Finalisation :

- Recueil et synthèse des retours des parties prenantes
- Élaboration de la version finale : fin décembre 2011

# EPRI : les liens utiles

Vous pouvez télécharger les EPRI du bassin Rhône Méditerranée à partir du lien suivant:

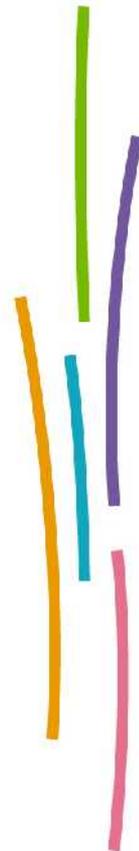
<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Vous retrouverez toutes les infos sur la Directive Inondation à partir du lien suivant:

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/risques-naturels-r444.html>



Merci de votre attention



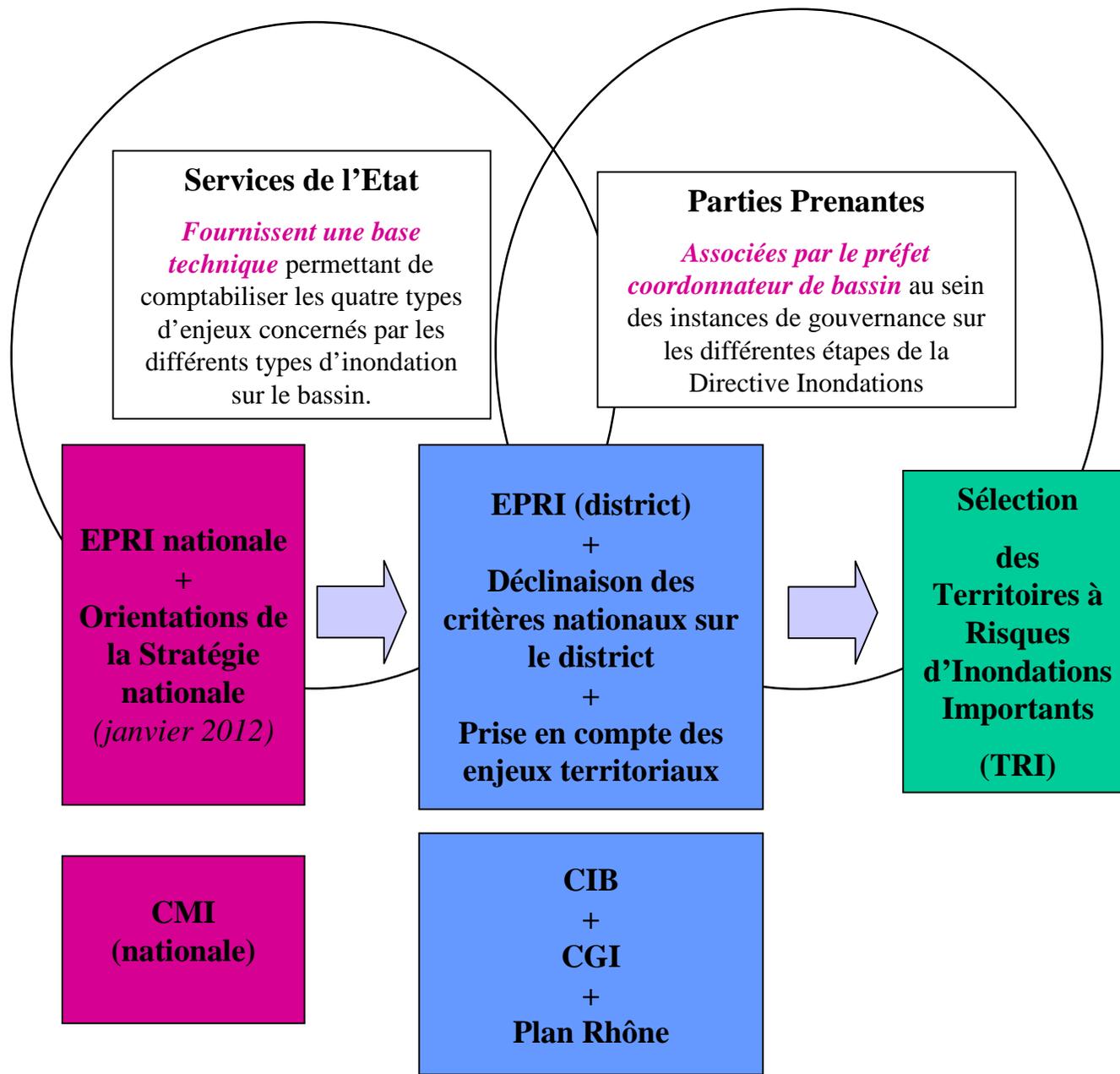
Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement  
RHÔNE-ALPES  
BASEN RHÔNE-MÉDITERRANÉE



Processus de sélection  
Des  
Territoires à Risques d'Inondations importants

*Commission Géographique Ardèche-Gard*  
*15 novembre 2011*

# Processus de sélection des TRI



# Les orientations de la stratégie nationale

## *Ambitions*

- ⇒ S'appuyer sur un **partage des responsabilités** assumé et efficient
- ⇒ Développer des **territoires durables face aux inondations**
- ⇒ Introduire la **gestion des événements extrêmes**
- ⇒ Viser une **équité de traitement des populations** face aux risques: priorisation
- ⇒ Afficher des **objectifs de résultats partagés** par les parties prenantes
- ⇒ **Évaluer périodiquement** les résultats

# Les orientations de la stratégie nationale

## *Calendrier*

### Janvier 2012 : 1ères orientations pour une stratégie nationale

- **Orientations stratégiques/principes directeurs** : les ambitions à partager au niveau national sur la base de l'EPRI nationale
- **Critères nationaux** de caractérisation du risque inondation et modalités d'identification des territoires à risque important d'inondation
  - ⇒ Fixe le cadre
  - ⇒ Sa **déclinaison sur le bassin** se fera dans le cadre d'une concertation avec les parties prenantes pour **affiner la perception** de ces « poches d'enjeux » et leur importance relative
    - ⇒ *Pondération des indicateurs*
    - ⇒ *Critères complémentaires*



# Conséquence du « label TRI »

## Le TRI devra :

- établir d'un **diagnostic approfondi**:

*Cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondations  
(22 décembre 2013)*

- aboutir à la mise en place d'une ou plusieurs **stratégies locales**

*Liste arrêtée au plus tard 2 ans après la sélection des TRI*

*(périmètre, objectifs délais de réalisation)*

- répondre aux objectifs appropriés sur ce territoire fixé par le **Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)** à l'échelle du district



# Stratégie locale

## Sous l'autorité du préfet de département

- elle est **élaborée** dans le cadre d'une **gouvernance locale** (*parties prenantes concernées*)
- elle **définit les actions** à mettre en œuvre sur son périmètre d'action
  - **objectifs fixés par le PGRI pour les TRI** incluses dans son périmètre
  - **mesures au regard du PGRI:**
    - ⇒ *surveillance, prévision et gestion de crise*
    - ⇒ *réduction de la vulnérabilité*
    - ⇒ *culture du risque et information préventive*
    - ⇒ *mesures de prévention, de protections et de sauvegarde*
    - ⇒ *gestion du risque au regard de la gestion de la ressource en eau*
    - ⇒ *comptabilité avec les objectifs du SDAGE*
    - ⇒ *compatibilité avec le plan d'action pour le milieu marin*
- **l'Etablissement Public Territorial de Bassin** concernée devra s'assurer de la **cohérence des actions** des Collectivités Territoriales à l'échelle de la stratégie locale



# A retenir

## D'ici la mise en place des stratégies locales

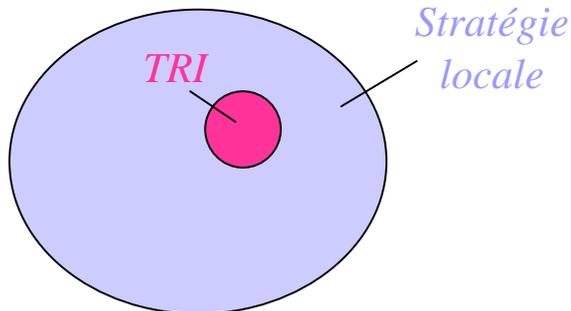
- le **nouveau dispositif PAPI et le PSR** sont les procédures transitoires dans l'attente des stratégies locales => *il est intégré dans la gouvernance globale*
- les **stratégies locales concernent les territoires prioritaires**, mais pas seulement...

## Distinction : stratégies locales / TRI

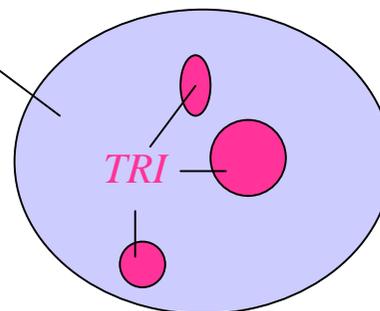
- Le **TRI** concerne une « **poche d'enjeux** » sélectionné suivant la prise en compte de différents critères pondérés et de certaines spécificités locales
- La **stratégie locale** est le périmètre d'action à une **échelle hydrographique cohérente** qui porte sur un ou plusieurs TRI

## Plusieurs cas de figure possibles:

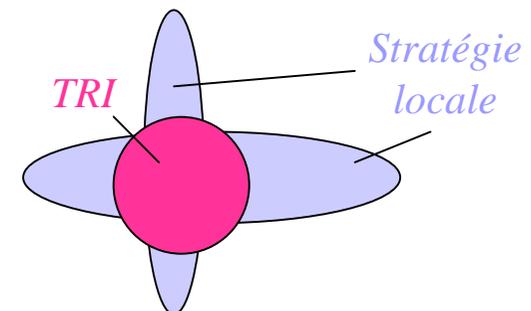
*un TRI et une stratégie locale*



*plusieurs TRI et une stratégie locale*



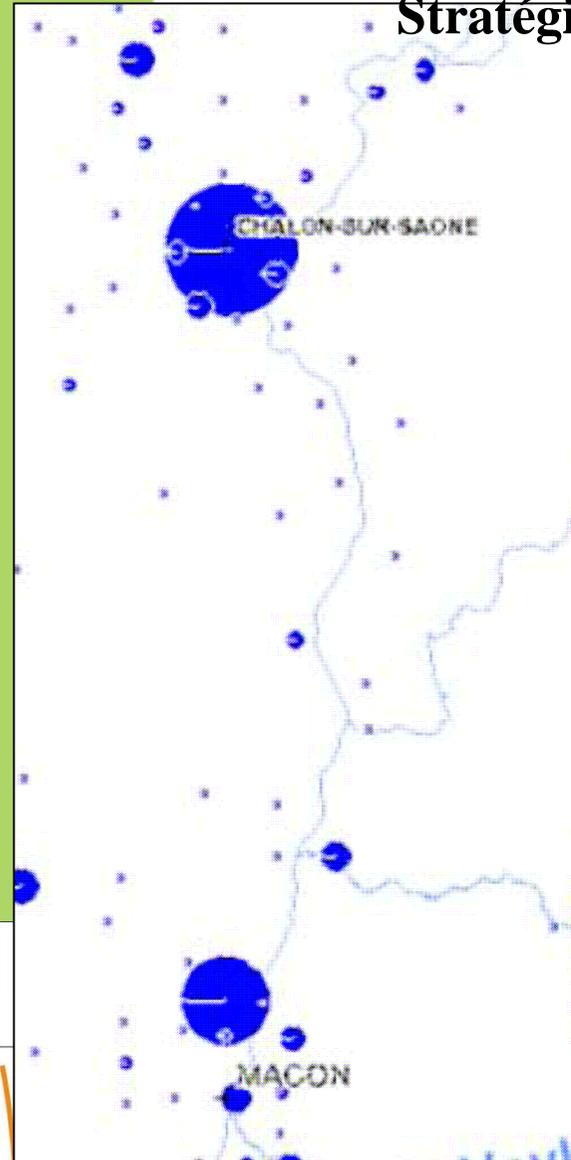
*un TRI et plusieurs stratégies locales*



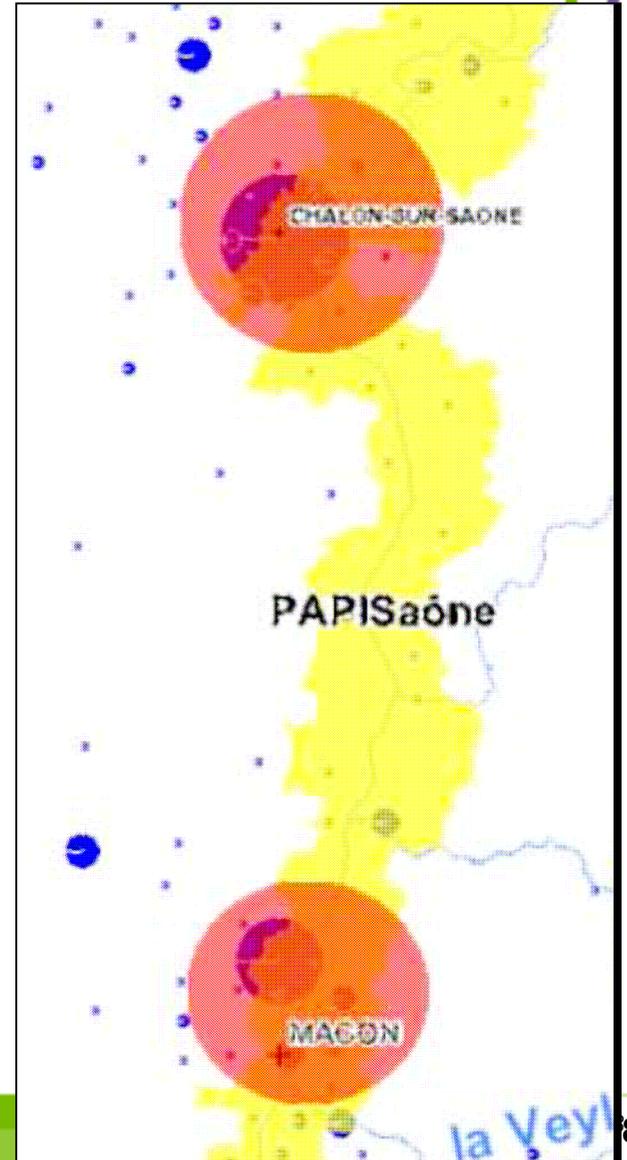
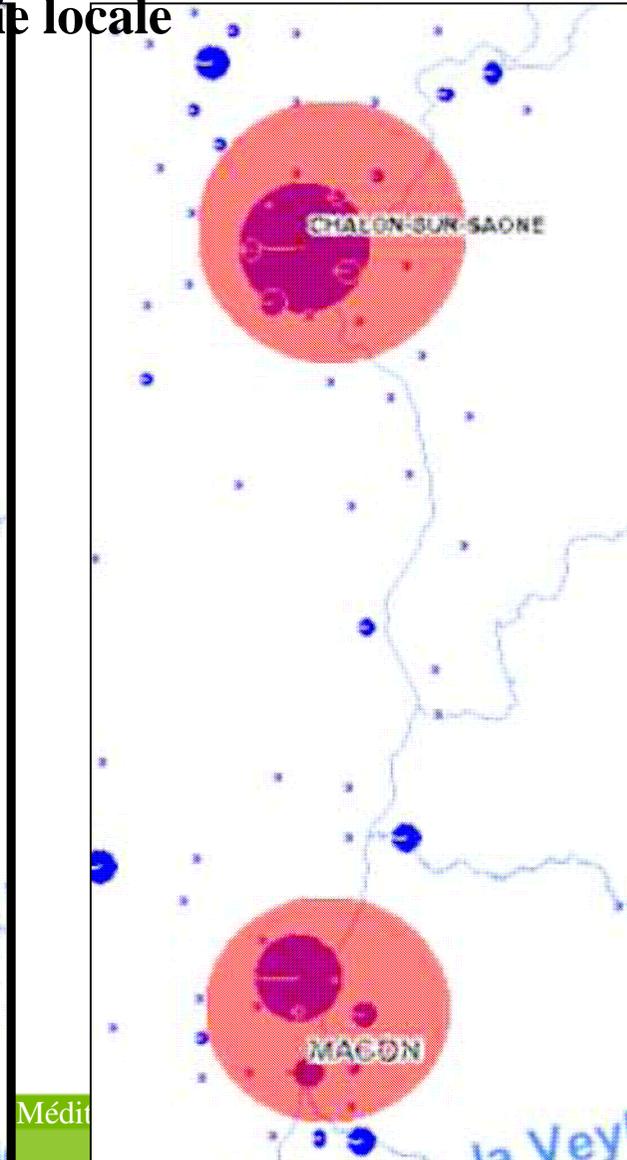
# Illustration sur la Saône

Poche d'enjeux

Stratégie locale



TRI

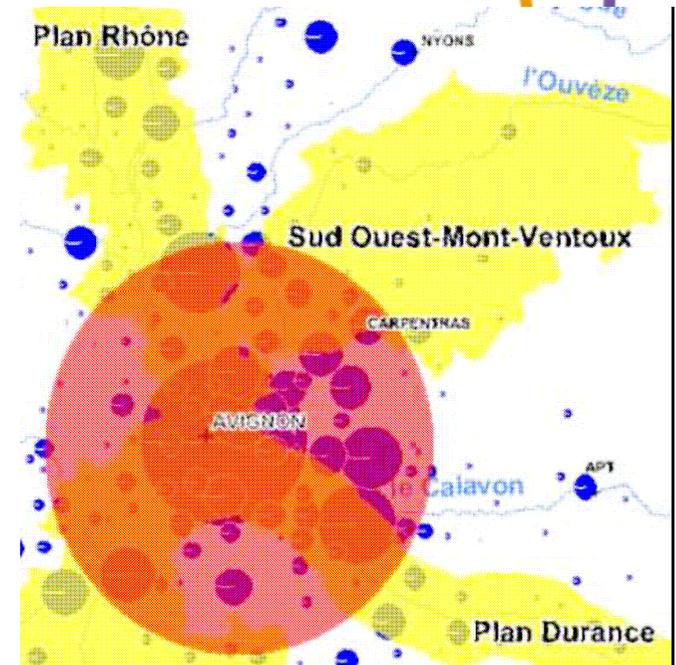
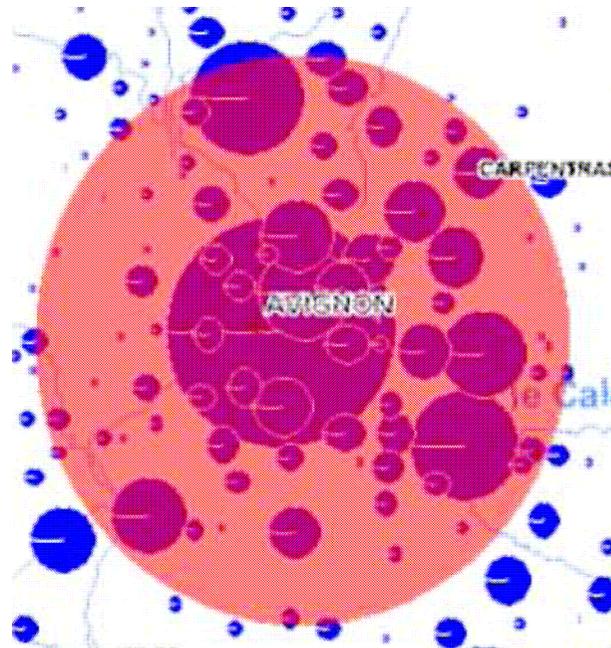
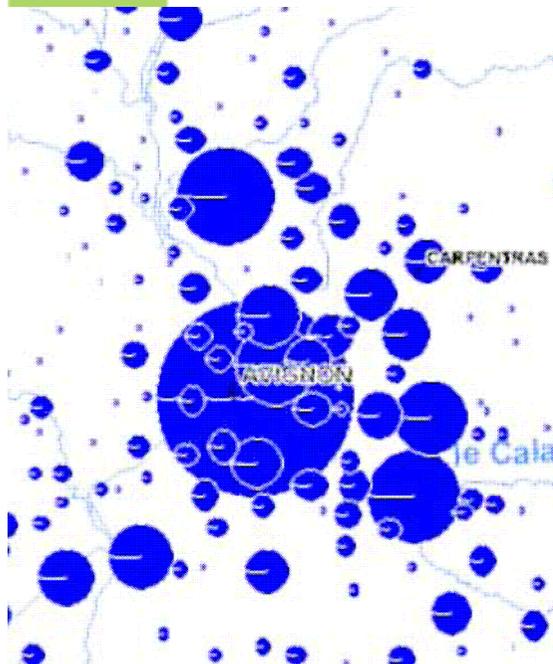


# Illustration sur Avignon

## Poche d'enjeux

## TRI

## Stratégies locales



# Calendrier de mise en œuvre de la DI

Échéances nationales

Validation de l'**EPRI nationale** et des **grandes orientations** de la stratégie nationale

Janv. 2012

Identification des **TRI nationaux**

Sept. 2012

Validation de la **stratégie nationale de gestion du risque inondation**

Juill. 2013

2011

2012

2013

2014

2015

Échéances bassin

22 déc. 2011

Validation de l'**EPRI Rhône-Méditerranée**

Sept. 2012

Identification des **TRI** par bassin

22 déc. 2013

**Cartographie** des risques d'inondation pour les TRI

sept. 2014

Liste des **stratégies locales** à élaborer

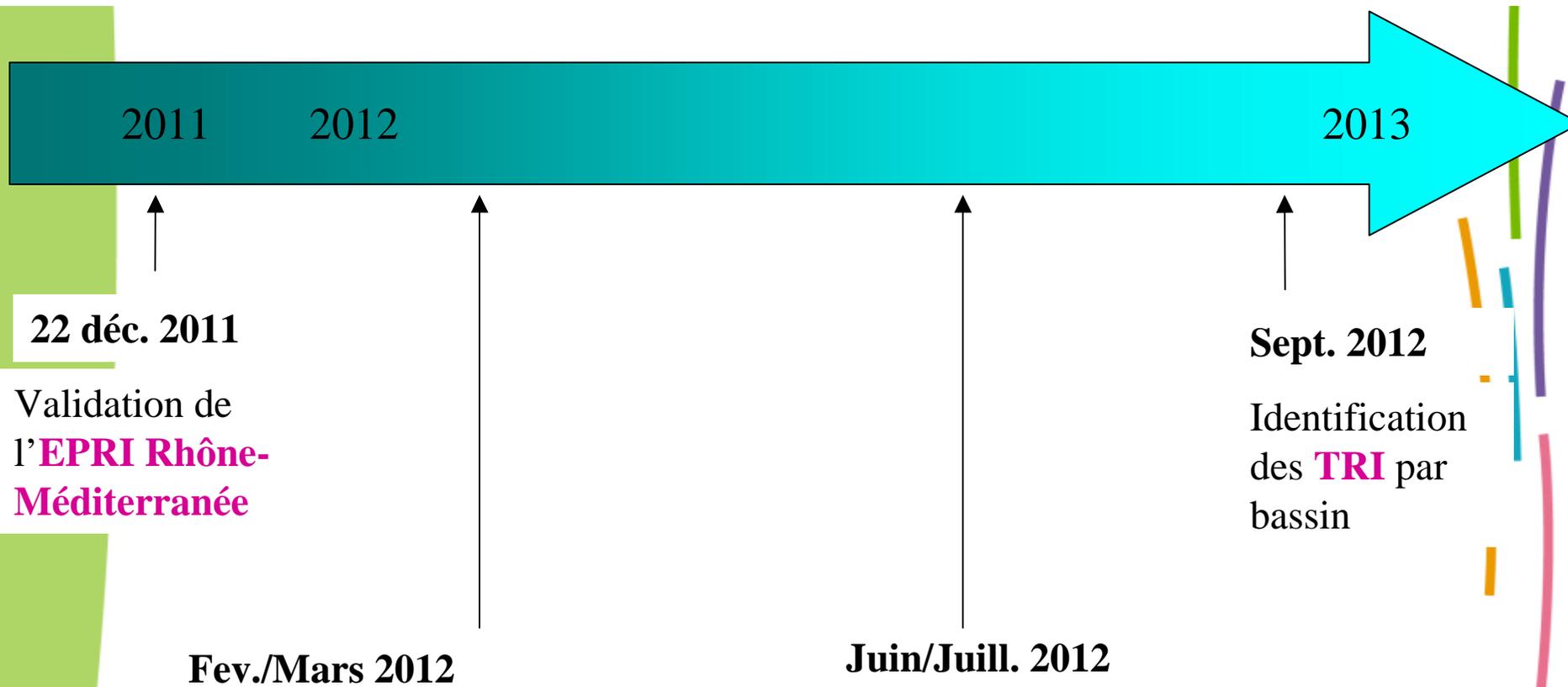
22 déc. 2015

Approbation du **Plan de gestion des Risques d'Inondations** Rhône-Méditerranée



igionale inement, igement ment

# Calendrier TRI – 2012



**22 déc. 2011**

Validation de  
l'**EPRI Rhône-  
Méditerranée**

**Fev./Mars 2012**

**Commissions Géographiques  
Inondations**

Présentation des critères  
nationaux et proposition d'une  
**première déclinaison** sur le  
bassin

**Juin/Juill. 2012**

**Comité Inondations de Bassin**

Présentation d'une  
**hiérarchisation des territoires  
à enjeux** sur le bassin **affinée**  
suite à la concertation et  
consultation des Parties  
Prenantes du bassin

**Sept. 2012**

Identification  
des **TRI** par  
bassin



Merci de votre attention



# Cartographie demandée sur les TRI

## Carte des surfaces inondables

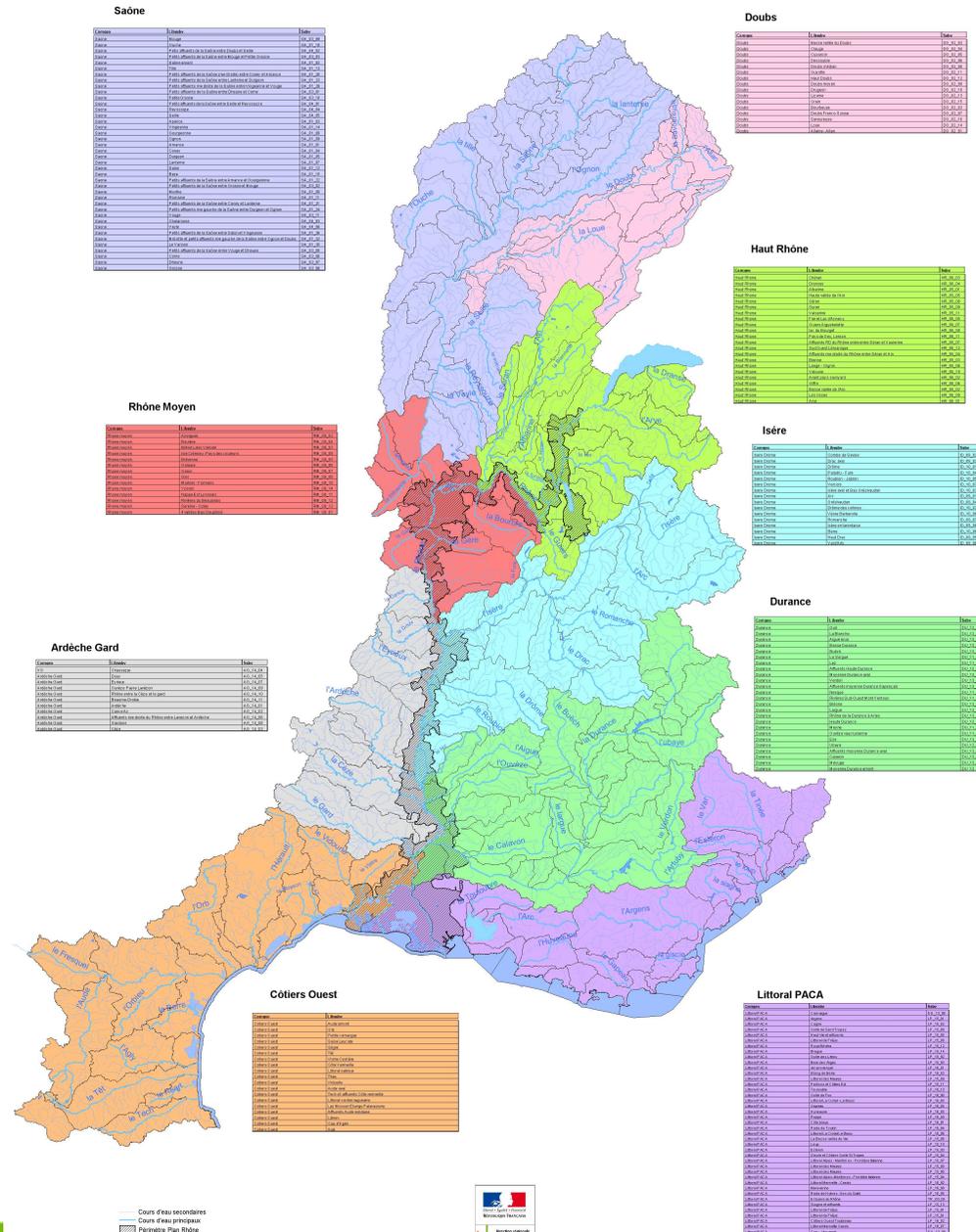
- 3 scénarios : évènements extrêmes, centennale, fréquent (le cas échéant)
- type d'inondation selon son origine
- étendue de l'inondation
- hauteur d'eau
- le cas échéant vitesse ou débit de crue

## Carte des risques d'inondation

- nombre d'habitants potentiellement touchés
- type d'activités potentiellement touchées
- sites dangereux potentiellement touchées
- ERP et établissement ou infrastructures nécessaires à la gestion de crise



# Périmètre des Commissions Géographiques Inondations



— Cours d'eau secondaires  
 — Cours d'eau protégés  
 ■ Périmètre Plan Rho3e

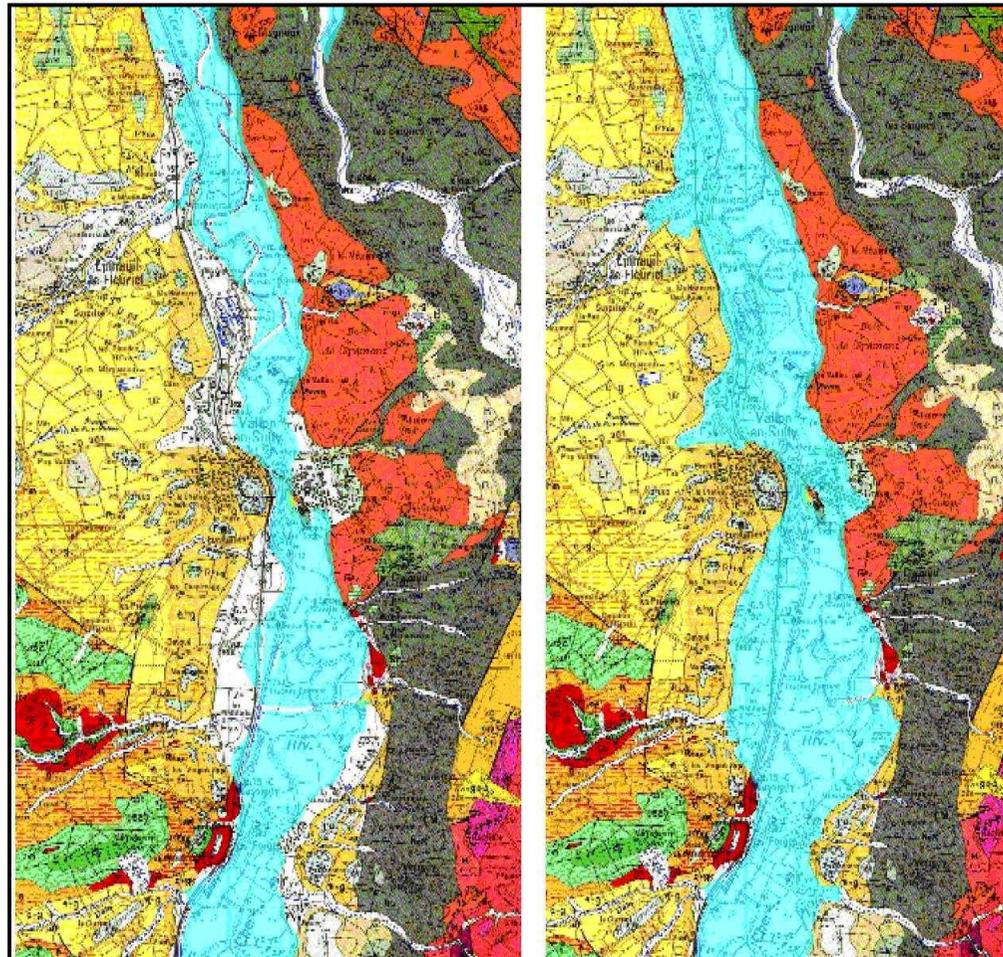
Liberté • Egalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
 de l'Environnement,  
 et de l'Aménagement  
 et du Logement  
 RHÔNE-ALPES  
 BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

DREAL de bas



## *Extension des zones inondables connues aux couches géologiques des alluvions récentes*



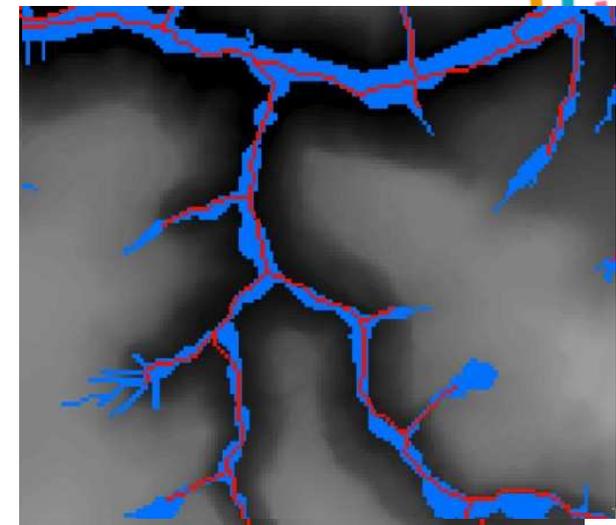
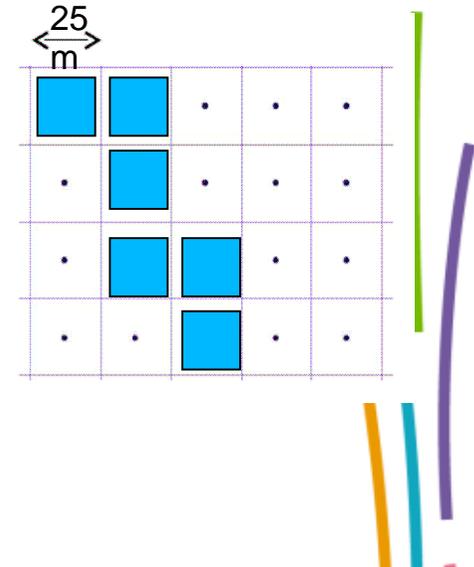
## Présentation de la méthode EXZECO

### Méthode purement topographique:

- utilise un MNT sous forme d'une grille de cellules au pas de 25m (données BD Topo de l'IGN)

- délimite les talwegs qui drainent un bassin versant de surface supérieure à une surface donnée **S**

- remplit ces talwegs avec une hauteur d'eau  $\Delta z = 1$  m



**=> fournit les zones basses hydrographiques, surfaces « assimilables » à une zone potentiellement inondable**

# Commission Géographique Inondations Côtiers Ouest

22 novembre 2011

DREAL de bassin Rhône-Méditerranée  
DREAL de région Languedoc-Roussillon

## Échanges avec les participants

- contenu de l'EPRI (Aléas, enjeux)
- Cohérence avec les stratégies en place (PAPI, PSR, PPRi, Contrats Rivière,...)
- Identification des TRI
- Questions diverses: calendrier, perspectives ultérieures...



# Commission Géographique Inondations Côtiers Ouest

22 novembre 2011

DREAL de bassin Rhône-Méditerranée  
DREAL de région Languedoc-Roussillon

Prochaine Commission Géographique Inondations  
Côtiers Ouest : 8 mars 2012 (à confirmer)  
Dédiée à la concertation sur l'identification des TRI

## MERCI DE VOTRE ATTENTION

